

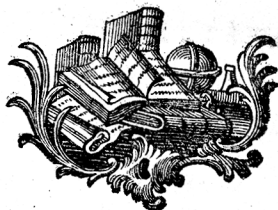
JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

15. FEVRIER 1792.

*Neque te ut miretur turba, laboris,
Contentus paucis lectoribus. Hor. Sat. 10, l. 1.*



A MAESTRICHT,

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur-
Libraire, sur le Vrythof.

Et se trouve à LIEGE,

Chez J. F. BASSOMPIERRE, Imprimeur-
Libraire, vis-à-vis Ste. Catherine.



JOURNAL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

15. Février 1792.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Paroles mémorables, recueillies par Gab. Brotier, ancien bibliothécaire du collège de Louis-le-Grand, & membre de l'académie des Inscriptions & belles-lettres. Publiées par A. C. Brotier, neveu. A Paris, chez J. G. Mériqot, 1790. 1 vol. in-12. de 368 pag.

EST-IL bien vraisemblable que le très-savant, grave & judicieux P. Brotier se soit occupé à rassembler des anecdotes & bons mots, qu'on trouve dans tous les ouvrages du jour, sur-tout dans ceux qui ne sont que pour l'amusement & la conversation (& c'est bien le grand nombre)? Ne seroit-ce pas tout uniment l'ouvrage du neveu, qui par cette attri-

bution posthume, a voulu brillanter une production nouvelle, peut-être se frayer la route au fauteuil académique? Il y a çà & là des allures qui favorisent ce soupçon. Tel est l'enthousiasme du P. Brotier pour les ouvrages du comte de Névers, directeur de l'académie, qu'on n'avoit pas soupçonné jusqu'ici dans un homme qui avoit vu & dit de sang froid tant de belles choses. „ Personne, dit le neveu, „ n'étoit plus avare d'éloges & ne louoit avec „ plus de goût. Il disoit de M. le duc de Nivernois au sujet de la traduction qu'il a „ faite de la Vie d'Agricola par Tacite : *Je ne „ forme qu'un seul vœu pour que la gloire „ d'Agricola puisse s'accroître & se perpé- „ tuer parmi nous. Je desire que M. le duc „ de Nivernois donne au public sa traduc- „ tion de la Vie d'Agricola. Alors une es- „ pece de rivalité feroit admirer à l'envi les „ vertus & les talens* „. Cet alors est assez plaisant. Il faut absolument cette traduction pour *faire admirer les vertus & les talens* par une rivalité qui jusqu'alors n'a pas eu lieu.

Autres prétendus dire du P. Brotier. „ Il „ ajoutoit : *Les plus grandes sources du „ bonheur sont l'esprit & la gaieté. Rien „ au monde n'en peut tenir lieu ; & ils „ peuvent tenir lieu de tout* „. Brotier auroit-il dit de telles platitudes? L'esprit & la gaieté, deux choses qui précisément ne sont pas en notre pouvoir.... La gaieté peut résulter du bonheur, & le suppose, mais ne le donne pas; la gaieté sans le sentiment du bonheur, est folie.... Et puis, la tranquillité, la

conscience, la Religion, ne peuvent tenir lieu de l'esprit quant au bonheur... Et point de bonheur sans esprit?... Si le P. Brotier a dit de telles choses, c'étoit à l'époque du radotage. — „ *Les chagrins*, disoit-il encore, „ *ne sont bons dans aucun âge. Il ne faut* „ *en prendre ni s'en laisser prendre* „ Que cela est bien dit ! Quelle profondeur de vues, quelle sagesse de conseils !

Ecoutons encore le cher neveu. „ Doué „ d'une imagination vive & brillante, il étoit „ admirateur de la nature, & la peignoit avec „ chaleur. *Les Champs Elisées*, disoit-il, „ *heureusement placés entre la cour & la* „ *ville, ne présentent-ils pas le plus grand* „ *des spectacles, & un spectacle unique* „ *dans l'univers ? De toutes parts les ri-* „ *chesse de la nature & des arts. Dans* „ *de beaux jours de fêtes, on y admire la* „ *joie d'un peuple immense qui a oublié* „ *ses peines & ses travaux, étendu sur* „ *des lits de verdure, ou tressaillant aux* „ *accords de l'harmonie, partagé entre les* „ *amusemens, les promenades, les jeux,* „ *les repas champêtres, les chœurs bachi-* „ *ques, agité de tous les transports de la* „ *gaieté françoise. Au milieu des saillies* „ *de la joie du peuple, les voies publiques* „ *retentissent des courses précipitées de l'am-* „ *bition toujours mouvante, ou de l'adu-* „ *lation des courtisans toujours empressée,* „ *de la pompe bruyante d'une vanité jour-* „ *cilleuse ou d'un luxe voluptueux, des* „ *ennuis pesans d'une lourde opulence ou*

„ d'une vieilleſſe chagrine, des voitures
 „ poudreuſes des voyageurs ſurpris, émet-
 „ veillés. Tous ſpectateurs, tous en ſpecta-
 „ cle, ſous un feuillage charmant, au mi-
 „ lieu des délices de la campagne, offrent
 „ mille différences de viſages, de carac-
 „ teres, d'hommes, d'effets pittoresques ;
 „ objets raviſſans, doux repos des yeux
 „ & de l'eſprit. Jardins des particuliers,
 „ jardins des rois, vous n'aurez jamais
 „ ces riches tableaux ; ils n'appartiennent
 „ qu'aux jardins de la nature & des na-
 „ tions „. Après avoir rapporté ce paſſage,
 M. Brotier, neveu, nous dit tout uniment
 que c'eſt „ la traduction du morceau qui ſe
 „ lit, en latin, à la fin de l'*Hiſtoria horto-*
 „ *rum*, dans la nouvelle édition des Jardins
 „ de Rapin, par M. l'abbé Brotier. Il crut de-
 „ voir cette traduction aux empreſſemens de
 „ madame Delatour, fille de M. Guérin, dont
 „ il a conſacré les vertus & les talens dans un
 „ abrégé hiſtorique de ſa vie qu'il m'a laiffé
 „ en manuscrit * „. Que devient après cela
 l'imagination vive & brillante de l'abbé
 Brotier, & ſon admiration pour la nature &
 la chaleur de ſon pinceau : puisſque le mor-
 ceau qui doit prouver tout cela eſt une ſim-
 ple traduction accordée aux empreſſemens
 d'une dame ?

* Garre
 ce nouvel
 ouvrage
 eſt ſu-
 met

L'équitable & judicieux Brotier auroit-il bien
 dit en parlant de la fourbe, coquette & ſan-
 guinaire Elizabeth ? *Peu de rois ont égalé*
en Angleterre le long & glorieux regne de
cette princeſſe, toujours heureuſe, toujours

redoutée. — Auroit-il approuvé les maximes suivantes de la même princesse ? „ Quand „ on lui disoit qu'un prince qui est cruel , n'a „ pas un regne fort long , elle ajoutoit au contraire , qu'un prince fort bon ne regne pas „ en fureté , & que la bonté nuit à ceux qui „ en ont trop „ — „ Lorsqu'on lui disoit „ que la plus grande victoire d'un prince , „ étoit de se vaincre soi-même par la clémence ; elle répondoit , que qui pardonnoit „ d'anciennes injures , s'en attiroit de nouvelles „ Ces maximes sont affreuses ; voici une repartie qui n'est que plate. „ Dans les „ dernières années de son regne , un de ses „ courtisans lui représenta qu'elle laissoit trop „ long-tems vacantes de grandes charges de „ la couronne ; elle répondit avec chaleur : „ A ma mort , ma place ne fera pas long-tems „ vacante „ Le P. Brotier n'a certainement rien trouvé de saillant ni de louable dans tout cela. Son neveu a pu être d'un goût différent ; mais il a tort d'attribuer ses goûts à son oncle.

Je n'ai garde de rassembler ici tout ce que le P. Brotier n'a ni dit ni approuvé. Il faudroit transcrire la moitié du livre. Il y a des attributions absolument fausses. On fait dire à tel prince , ce qu'il n'a jamais dit ni pu dire ; à un tel on attribue les propos d'un autre. Des *quolibets* sont donnés pour des épigrammes , & des sottises pour des maximes de morale. Cependant ça & là l'esprit se repose agréablement sur des choses sentées & intéressantes. C'est ainsi qu'à l'article de Henri IV

(que , malgré ce qu'affure M. le neveu , le P. Brotier n'a pas regardé absolument comme *le plus grand & le meilleur des rois*) on lit les anecdotes suivantes , que nous supposons vraies parce que nous n'avons pas de raison de les rejeter , quoique l'auteur n'en donne aucune preuve , & que dans quelques-unes il y ait comme un air d'exagération ,

„ Ses sentimens sur la royauté étoient grands & sublimes : „ Mon royaume , disoit-il , est incontestablement le royaume de Dieu. Il lui appartient en propre , il n'a fait que me le confier. Je dois donc faire tous mes efforts pour que Dieu y regne , pour que mes commandemens soient subordonnés aux siens , pour que mes loix fassent respecter ses loix „

—— „ Il dit au prince de Rohan , qu'il demandoit tous les jours à Dieu trois graces : la premiere de pardonner à ses ennemis , & de leur inspirer des pensées de paix & d'union : la seconde de triompher de ses passions , & sur-tout de ses foiblesses : la troisieme d'user toujours avec sagesse & avec modération du pouvoir qu'il lui avoit donné , & de n'en abuser jamais „

—— „ Quelques personnes s'éleverent un jour avec véhémence contre les superstitions. Henri IV réprima leur ardeur par cette réponse : *Les superstitions sont la rouille de la Religion , la mousse qui s'attache à la piété. L'eau a son écume , la terre sa poussiere , & l'or même ne sort pas de la terre sans scorie* „

—— „ Sully demanda à un catholique , si les apôtres portoient des bonnets quarrés. Le catholique embarrassé resta

sans réponse. Henri IV le fut, & dit aussi-tôt :
„ Ah ! le bon homme, que ne demandoit-il
„ à Sully si ses vieux ancêtres portoient des
„ hauts-de-chausses „ — „ Se trouvant un
jour à table avec quelques personnes qui s'é-
mancipoient, il leur dit : „ Soyons tant bons
„ compagnons que nous voudrons ; mais il faut
„ que l'honneur de Dieu marche devant par-
„ tout ; & quand il y va de son respect, il
„ faut mettre bas toute risée & gaufferie „
— „ Un seigneur des Pays-Bas qui vouloit
se battre en duel avec un autre seigneur étran-
ger, vint trouver Henri IV, & lui demanda
la permission de faire ce duel dans ses états.
Henri IV lui répondit. „ Le duel est permis,
„ ou défendu par les loix divines. S'il est per-
„ mis, pourquoi ne l'est-il pas dans les Pays-
„ Bas ? S'il est défendu, pourquoi ne le se-
„ roit-il pas en France ? Il peut y avoir plu-
„ sieurs royaumes différens ; mais tous n'ont
„ qu'une même loi divine, une foi, un Dieu.
„ Je veux même que j'ai le pouvoir & la pro-
„ tection des loix. Je suis roi par l'adminis-
„ tration de la justice ; & un royaume sans
„ justice n'est qu'un grand brigandage. „
A l'article FRANÇOIS I on lit ce qui suit.
„ Dans un mécontentement qu'il eut du Pape
Clément VII, il dit au nonce que si le Pape ne
le contentoit pas, il permettroit la nouvelle
religion de Luther dans son royaume, comme
l'avoit fait le roi d'Angleterre. Le nonce lui
répondit : „ Sire, vous en ferez marri le pre-
„ mier, & y perdriez plus que le Pape ; car
„ une nouvelle religion mise parmi un peu-

„ ple , ne demande après que changement du
 „ prince „. Le roi frappé de cette réponse ,
 embrasse le nonce , & lui dit : „ Cela est vrai „ ;
 & depuis il eut pour ce nonce beaucoup d'affection. „

Voici quelques traits touchant Louis XIV qui peuvent servir à apprécier les caricatures que les barbouilleurs d'histoires modernes font de ce grand roi. „ Ses grandes qualités percerent au milieu même des jeux de la jeunesse ; & lorsque sous le ministère du cardinal Mazarin on amusoit le jeune roi à des revues , à des danses , à des ballets , le maréchal de Grammont flatta le cardinal d'une puissance éternelle. „ Ah ! monsieur le maréchal , lui dit Mazarin , il y a en lui de l'étoffe de quoi faire quatre rois & un honnête homme „. (Paroles pleines d'un grand sens & qui renferment une terrible leçon pour les rois dont *quatre* ne balancent pas le poids d'un *honnête homme* quand ils ne le sont pas).

— „ Son goût pour les arts venoit de l'élévation de son ame , & non pas de la vanité. M. de Pontchartrain , secrétaire d'état de la maison du roi & contrôleur-général des finances , lui proposa , en 1698 , d'abattre tous les bâtimens de la place de l'Hôtel de Vendôme , & d'en rebâtir une autre dont M. Mansard donneroit le dessin. Louis XIV répondit : „ M. de Louvois a fait faire la place des Victoires malgré moi. Tous ces messieurs les ministres veulent faire quelque chose qui leur fasse honneur auprès de la postérité : ils ont trouvé le secret de me donner à l'Europe comme

„ ayant toutes ces vanités-là. Madame est té-
 „ moin de tous les chagrins que messieurs de
 „ Louvois & de la Feuillade m'ont donnés
 „ là-dessus. Je veux me les épargner désor-
 „ mais ; & je veux qu'on ne me propose rien
 „ d'approchant. Que mon peuple soit bien
 „ nourri , je serai toujours assez bien logé „

—— „ En 1673 , M. le Dauphin eut une lé-
 gère maladie ; quelques courtisans l'attribue-
 rent à la sévérité de M. le duc de Montau-
 fier son gouverneur. Louis XIV fit cesser ces
 discours par cette belle parole : „ Je n'ai qu'un
 „ fils ; mais j'aimerois mieux qu'il mourût , que
 „ s'il n'étoit pas honnête homme , & qu'il
 „ devint par-là nuisible à ses peuples „ —

„ En 1668 , le prince de Condé , pressé par
 les vives sollicitations de la duchesse de Lon-
 gueville , sa sœur , demanda au roi des grâces
 pour Port-Royal après le prétendu accom-
 modement qu'on nomma mal-à-propos la
paix de l'Eglise , ou la paix de Clément IX ,
 comme si l'Eglise ou ses Pontifes pouvoient
 avoir de paix avec des hérétiques obstinés *.

Louis XIV lui répondit : „ On vous a cajolé ,
 „ mon cousin ; & vous avez succombé à la
 „ cajolerie ; ne précipitons rien : une paix de
 „ cette importance doit être affermie par une
 „ longue expérience de bonne foi & de sin-
 „ cérité. Attendons „ — „ La duchesse de
 Longueville logeoit alors chez elle M. le doc-
 teur Arnault , & recevoit dans son hôtel plu-
 sieurs de ses amis. Louis XIV lui fit dire par
 le prince de Condé que cela lui déplaisoit ; qu'il
 n'avoit pas voulu en faire de bruit à sa confi-

* Voy.
 CLÉ-
 MENT
 IX dans
 le Dict.
 hist.

dération ; mais qu'il lui dit qu'il ne vouloit plus que cela se fit, parce qu'il paroissoit en cette conduite un trop grand air de cabale. La duchesse, sans consulter son frere, alla dès le lendemain à Saint-Germain, pour se justifier au roi, & sans parler d'Arnault ni de ses amis, elle lui demanda la permission de faire des assemblées de gens de bien, comme de l'abbé Bossuet, mademoiselle de Lamoignon, madame Miramion, & d'autres personnes non suspectes, pour de bonnes œuvres. Louis XIV qui vit bien qu'elle vouloit le surprendre, lui répondit sèchement : *Point d'assemblée, madame, point d'assemblée, je vous en prie* ». — « La Religion égaloit dans Louis-le-Grand ses autres grandes qualités. Quand madame la dauphine, Marie-Anne-Christine-Victoire de Baviere, mourut, il voulut la voir expirer, & dit à M. Bossuet, évêque de Meaux, qui lui conseilloit de se retirer : « Il est bon que je voie comment meurent mes pareils ». — « Quand le pere Valois, qui avoit été confesseur du duc de Bourgogne, & chargé depuis de la conscience des jeunes princes, fut malade, Louis XIV eut la bonté de s'informer tous les jours de son état ; & il dit : « Il nous a appris de quelle manière il faut vivre, il nous apprend maintenant de quelle manière on doit mourir. »

Cet article, comme tous les autres, contient des choses que le P. Brotier n'a jamais dites. La *grande victoire de Senef* est une bataille indécise dont les deux partis se sont attribué la gloire. — Le mariage de Louis XIV avec

Mad. de Maintenon a bien pu paroître *une tache à son regne*, au jugement de quelque orgueilleux philosophe, mais non pas à un auteur chrétien & religieux, tel que le P. Brotier.

M. Brotier, le neveu, réfléchira sans doute un jour sur les torts que par petites spéculations mercantilles, il fait à la mémoire de son oncle. Cette violation des cendres des morts est, à mon jugement, un crime très-particulièrement grave*. Ce grand homme avoit déjà essuyé cette insulte posthume de la part d'un anonyme (Voyez son article dans le *Dict. hist.*) ; il ne s'attendoit sans doute pas à trouver un nouvel ennemi si près de lui.

* Réflex.
sur ce sujet, 15
Octobre
1784, p.
287.

Année apostolique, ou méditations pour tous les jours de l'année, tirées des Actes, des Epîtres des Apôtres, & de l'Apocalypse de S. Jean, pour servir de suite à l'Evangile médité ; par M. l'abbé Duquesne. Tomes 9, 10, 11 & 12. A Paris, chez Moutard ; à Bruxelles, chez Le Charlier.

LE public ne peut que se louer de la rapidité avec laquelle se sont succédés les volumes de cet ouvrage, qui est actuellement achevé & se distribue jusqu'au 12^e. volume exclusivement. M. Duquesne est mort ; & n'a pas la satisfaction de le voir paroître. Il n'a pu donner aussi ses soins à l'édition, c'est un Religieux Mathurin, homme de bien, très-orthodoxe, & ami du défunt, qui s'est chargé

de la correction des feuilles. Si la critique est dans le cas de se borner aux remarques transcrites dans le Journal du 15 Janv., p. 86, elle ne doit pas empêcher que les bons catholiques se procurent un si bon ouvrage; parce qu'il sera évident que ce sont des choses échappées par inattention. Ce qui doit encore rassurer, c'est que le beau passage de *l'Evangile médité* touchant le souverain Pontife, qu'on croyoit avoir été retranché, parce qu'il ne se trouvoit dans aucun endroit qui sembloit devoir l'amener, & qu'il n'étoit pas réuni aux passages auxquels il paroïssoit tenir, se lit à la page 222 du 4^e. tome, de la quatrième édition, Paris 1789 (a). —

(a) J'en placerai ici le commencement pour être joint au fragment transcrit dans le Journ. du 15 Sept. 1791, p. 107. „ Il y a des esprits d'un caractère „ dur, d'un zèle outré & peu réfléchi, quelque- „ fois même ennemis secrets du christianisme qu'ils „ cherchent à déprimer : on les entend se plain- „ dre avec amertume de la prospérité & de l'état „ florissant où se trouve l'Eglise. L'honneur, les „ richesses & la pompe qui environnent les suc- „ cesseurs des Apôtres, les offusquent & excitent „ leurs murmures. Ils ne comprennent pas que l'es- „ prit d'humilité & de détachement demeurant le „ même, l'extérieur a dû nécessairement changer. „ Ils ne distinguent pas l'état de commencement „ & de fondation, d'avec celui de l'établissement „ parfait & achevé; ils ne comparent pas la gloire „ actuelle de l'Eglise avec les moyens par lesquels „ elle y est parvenue; ils se font un sujet de scan- „ dale de ce qui doit nous ravir d'admiration. Ils „ voudroient voir aujourd'hui les chefs de l'Eglise „ dans la même abjection, dans le même dénué-

Du reste, une chose dont tous mes lecteurs doivent être prévenus, c'est que je ne prétends jamais garantir toutes les expressions, d'un grand ouvrage sur-tout, quoiqu'annoncé comme très bon. Un tel examen est bien impossible dans le cas où je suis, & il n'est aisé pour personne. Quand l'auteur est connu, que le but de l'ouvrage se montre, que le fond & l'ensemble sont excellens, je n'hésite pas de croire que c'est un bon livre; & je parle sur cette croyance sans prétendre garantir qu'un examen soutenu n'y trouvera pas quelques expressions peu justes.

En ce moment je reçois deux lettres dont l'une de M. le Tourneur, qui est le prêtre & Religieux, chargé, comme je viens de le dire, de la correction des feuilles. Entr'autres choses il y est dit. „ L'abbé Duquesne, mon ami, se-
 „ roit bien étonné, s'il vivoit encore, de se voir
 „ soupçonné de jansénisme, lui qui a donné
 „ *l'Evangile médité* & sa suite, précisément
 „ pour combattre & détruire les principes
 „ erronnés d'un système dont il étoit un des
 „ plus ardens adversaires. Le zèle éclairé de
 „ ce pieux ecclésiastique, & la pureté de sa
 „ morale sont trop connus pour qu'on puisse

„ ment extérieur que les Apôtres. Ils devroient donc
 „ souhaiter aussi qu'ils fussent encore persécutés,
 „ qu'ils fussent sans noms, sans lettres, sans culture.
 „ Quelle absurdité! Pour moi, lorsque je vois le
 „ chef des chrétiens, le successeur de S. Pierre
 „ assis sur le trône des Césars &c. „ (comme dans
 le *Journal cit.*)

„ lui imputer le reproche que vous semblez
 „ lui faire : personne ne fut jamais plus opposé
 „ à la doctrine de Quesnel, comment l'auroit-
 „ il adoptée, comment l'auroit-il copiée, lui
 „ qui s'est épuisé par un travail pénible pour
 „ l'anéantir, s'il étoit possible ? J'ose présumer
 „ avec confiance, qu'une discussion réfléchie &
 „ bien faite rendra à l'auteur toute la justice
 „ qui lui est due, & qu'un défenseur de la
 „ vérité ne passera plus pour un partisan de
 „ l'erreur. En suivant la nouvelle forme pour
 „ l'impression, nous n'avons point fait usage
 „ de l'approbation de M. l'abbé Guyot, censeur
 „ royal & docteur de Sorbonne, que j'ai en-
 „ tre les mains ; mais, s'il en étoit besoin, je
 „ pourrois la produire, & l'on y trouveroit
 „ ce témoignage vrai : *Méthode excellente*
 „ *dans la distribution des objets, applica-*
 „ *tion naturelle des affections & de la mo-*
 „ *rale, épanchement de la piété, diction*
 „ *pure, doctrine orthodoxe : je crois qu'à*
 „ *ces titres, l'Année apostolique obtiendra*
 „ *le suffrage des lecteurs religieux & éclai-*
 „ *rés.* „

Dans une autre lettre (qui est de M. d'Ever-
 lange de Vitry, chanoine de Tongres), il est dit :
 „ Pour une distraction ou réminiscence invo-
 „ lontaire, qui peut avoir mis sous la plume
 „ de M. Duquesne une expression analogue
 „ à celle de Quesnel, je trouve une mul-
 „ titude de passages pris tout au long du
 „ P. Lallemant. J'ai observé aussi que les ré-
 „ flexions du Jésuite qui paroissent ne tendre
 „ qu'à démasquer les novateurs qui troublent
 „ l'Eglise

„ l'Eglise depuis plus d'un siècle, n'ont pas
 „ échappé à M. l'abbé Duquesne; & je crois
 „ voir dans son ouvrage un plan général d'op-
 „ position formelle aux opinions de la secte.
 „ Et précédemment son *Evangile médité*
 „ dont je me nourris depuis trois ans, les
 „ *Grandeurs de Marie* que je connois aussi
 „ beaucoup, & son *Eloge historique de ma-*
 „ *dame la comtesse de Carcado*, m'ont fait
 „ juger très-favorablement de l'orthodoxie de
 „ l'auteur „. * — Dans une lettre datée
 du 3 Janv. M. l'abbé Pey s'exprime de la sorte.
 „ L'abbé Duquesne, avec lequel j'étois intime-
 „ ment lié, n'étoit pas plus janséniste que moi. „

Examen impartial des Epoques de la natu-
re, de M. le C. de Buffon. Quatrieme
édition, corrigée, augmentée & faite
sous les yeux de l'auteur.

Les vrais physiciens ne peuvent s'empêcher de regarder
 les anciens systèmes comme d'anciennes rêveries, &
 sont réduits à lire la plupart des nouveaux comme on lit
 les romans. De Buffon, *Préf. de la Statique des végétaux.*

A Maesricht, de l'imprimerie de P. L. Le-
 kens; & se trouve à Liege, chez Lemarié;
 à Bruxelles, chez le Charlier; & chez les
 principaux libraires de l'Europe, 1792. 1 vol.
 in-8vo. de 250 pag. prix 2 l. broch.

LA substance de cet *Examen* avoit déjà
 paru dans le *Journal historique & li-*

* On trouve l'*Année apostolique* & les *Grandeurs de Marie*,
 à Namur, chez madame Stapleau; à Charleroy, chez Dujar-
 din, qui tient un magasin de livres appartenant à Le Char-
 lier; à Bruges, chez M. van Eck; à Anvers, chez Grangé;
 à Mons, chez Monjot.

téraire 1780 ; on en a fait la même année une édition séparée & corrigée , à Luxembourg , 1 vol. in-12 ; quelque tems après , on le réimprima à Embrun , avec de grandes additions , mais en même tems avec des réformes de la part d'un trop savant éditeur , que je n'ai pas cru devoir approuver , comme je m'en suis expliqué dans le tems *. Ces deux éditions sont depuis long-tems épuisées , & l'on a dû refuser plusieurs demandes qu'en ont fait des libraires de divers pays. Cette considération m'engage à reproduire l'ouvrage , réintégré dans les passages qui en ont été retranchés ou réformés en France , & augmenté des observations que j'ai pu y assortir depuis. Quand on réfléchit que l'objet direct de cet *Examen* est un ouvrage particulier qui , quelque illustre qu'en soit l'auteur , peut ne pas intéresser la multitude des lecteurs , on croira peut-être qu'il étoit peu important de faire reparoître cette espece de critique. Mais si l'on considère que presque toute la physique moderne , quant à la partie spéculative ou systématique , repose en quelque sorte sur les opinions du Plin François ; que ceux même qui ont rejeté bien loin quelques-unes de ses hypothèses , en ont adopté d'autres dont le résultat n'est pas meilleur ; & que de la discussion que j'ai faite de tout cela , il s'est formé un petit traité qu'on peut envisager comme un préservatif contre la fausse physique ; on conviendra peut-être que cette nouvelle édition n'est pas hors de l'ordre des choses raisonnables & réellement utiles.

* Voyez
le *Journ.*
hist. &
litt. du 1
Janvier
1782 , p.
29.

Par le moyen de la Table, on pourra l'envisager, comme un petit Dictionnaire, ou Manuel alphabétique, d'un usage prompt & d'une recherche aisée, qui mene presque toujours à quelque objet que les spéculations du jour ont défiguré, & qu'il importe de maintenir dans sa véritable notion. Il pourra servir de supplément & de correctif au *Dictionnaire d'histoire naturelle* de Valmont de Bomare, compilation où tout ce que la physique peut enfanter d'erreurs, a été accueilli avec la plus ferme confiance.

J'ai donné à cette édition le format du *Dictionnaire historique* & du *Dictionnaire géographique*, actuellement sous presse, afin que l'ouvrage puisse entrer sans bigarrure dans un ensemble auquel il tient par plus d'un endroit. — Quant à l'exécution typographique, je ne puis que me louer beaucoup des soins que M. Lekens y a donnés. Je crois qu'il seroit difficile de mettre plus d'exactitude dans l'impression d'un ouvrage si rempli de citations, de notes, d'additions marginales, termes techniques & peu connus.



Réflexions chrétiennes & politiques sur l'état actuel de la France, & sur les moyens d'y remédier. A Bruges, chez François van Eck; à Gand, chez Poelman; à Courtray, chez Gambar, fils; à Bruxelles, chez Le Charlier; à Anvers, chez van der Hey, 1792. in-8vo. de 31 pag.

ON croit retrouver ici l'éloquence douce, pathétique, convaincante & entraînant d'un des plus illustres évêques de France. C'est la logique du cœur, exprimée avec les graces les plus touchantes du langage, avec cette force pénétrante que S. Paul appelloit *le glaive de l'esprit*. L'auteur, en traçant le tableau des malheurs de la France, remonte à la source des calamités, & montre les effets dans les causes. „ Quelles digues a-t-on opposées à ce „ torrent impétueux ? Dieu m'est témoin que „ je suis bien loin de vouloir diminuer le respect dû à ceux que la Providence a placés „ pour être ses représentans sur la terre, les „ dépositaires de son autorité & les images de „ sa bonté & de sa providence. Mais nous „ sommes dans des momens où la vérité doit „ être dite pour l'instruction des hommes. Le „ monarque n'a point senti tout le danger que „ couroient la Religion & le gouvernement, „ si on n'arrêtoit point la propagation de tant „ d'ouvrages également dirigés contre l'un & „ contre l'autre ; ceux qui environnoient le

„ trône, ont vu d'un œil indifférent les rava-
 „ ges qu'ils faisoient dans le royaume; les ora-
 „ cles de la justice se sont tus, ou n'ont voulu
 „ lancer que des arrêts impuissans; les magis-
 „ trats des villes ont laissé un libre cours à ces
 „ productions pernicieuses. A voir l'insouciance
 „ de ceux qui par état étoient chargés de veiller
 „ au maintien de la Religion, de la société,
 „ des mœurs, n'eût-on pas cru que les corps
 „ les plus respectables renfermoient des hom-
 „ mes imbus de ces funestes principes, & qui
 „ convoient à les répandre? Les gens de bien
 „ gémissaient; mais l'habitude de voir le mal
 „ les avoit en quelque sorte familiarisés avec
 „ lui. A peine prenoient-ils les précautions né-
 „ cessaires pour l'éloigner de leurs propres mai-
 „ sons. Tandis que les cercles retentissoient
 „ des maximes de l'impiété & du vice, la
 „ Religion & la vertu timides n'osoient, pour
 „ ainsi dire, se montrer. Heureuses, si leur pu-
 „ reté n'étoit pas altérée par les liaisons avec
 „ le monde, & si elles n'y prenoient pas, pour
 „ parler ainsi, une teinte de *cette sagesse de* Rom. 8.
 „ *la chair, ennemie de Dieu.* Les ministres
 „ du Seigneur ont élevé la voix; *ils ont an-* Isaï. 85.
 „ *noncé à la maison de Jacob l'énormité*
 „ *de ses crimes;* ils ont réclamé l'intérêt de
 „ la Religion & de l'état; ils ont représenté
 „ le trône & l'autel comme trop unis pour
 „ n'être pas entraînés dans la même chute.
 „ Mais pourquoi ne le dirois-je pas? Combien
 „ peut-être à qui on eût pu appliquer cette
 „ parole : *que le prêtre étoit comme le peu-* Osée 5.
 „ *ple!* Combien peut-être dont les exemp'es

„ n'appuyoient point les leçons; qui dans le
„ commerce du monde, ne conservoient plus
„ cette exactitude de principes, cette sévérité
„ de mœurs, cette gravité, & cette modestie
„ extérieure, cette retenue dans le langage,
„ dont un ministre de l'Evangile ne peut s'é-
„ carter sans scandale; dont la conduite &
„ les liaisons n'offroient point ces traits qui
„ honorent le sacerdoce, & qui rendent la
„ Religion & la vertu respectables aux plus
„ libertins, & aux plus impies! Enfin peut-
„ être n'est-il que trop vrai que la corruption
„ avoit pénétré jusques dans le sanctuaire,
„ & qu'il voyoit dans son enceinte les vices
„ comme les maximes du siècle! „

Balançant la tristesse par des motifs de con-
solation, & la crainte par l'espérance, l'auteur
rappelle les exemples de vertu & de persévé-
rance qui peuvent être considérés comme au-
tant de gages de la bonté divine qui veille
encore sur la France, & n'a point consenti à
sa ruine entière. „ Non, Dieu ne veut point
„ nous perdre; & si nous réfléchissons sur la
„ conduite qu'il a tenue envers nous, notre
„ confiance & nos espérances redoubleront.
„ Le cri de nos iniquités s'étoit élevé jusqu'au
„ ciel : qu'a fait le Seigneur? Des grêles af-
„ freuses, un hiver dont la rigueur & la du-
„ rée ont peu d'exemples, une disette qui a
„ affligé tout le royaume, ont averti la France
„ que Dieu alloit enfin se ressouvenir de ses
„ crimes. Elle a été sourde à ce langage; alors
„ le Seigneur l'a abandonnée à elle-même, il
„ l'a livrée aux systèmes de ces prétendus fa-

„ ges dont elle s'étoit tant glorifiée. Un grand
 „ roi qui les connoissoit à fond, avoit dit que
 „ c'étoit le châtement le plus terrible qu'on
 „ pût infliger à un peuple; l'événement ne
 „ l'a que trop justifié. Mais ce Dieu bon *qui* Sap. 12.
 „ *ne punit ses ennemis même les plus dé-*
 „ *clarés qu'avec une grande précaution,*
 „ *qui leur donne le tems & les moyens de*
 „ *se convertir de leur mauvaise vie; avec*
 „ *combien plus de circonspection jugera-t-il*
 „ *ses enfans ?* Combien ne leur laissera-t-il
 „ pas de ressources dans leurs maux ? Il a
 „ fait sortir des germes de vie du sein même
 „ de la destruction & de la mort. Parmi les
 „ hommes exterminateurs devant lesquels toute
 „ la France *s'est tue*, comme autrefois la Mach. 1.
 „ *terre en présence* du conquérant de l'Asie,
 „ il a suscité des hommes courageux *qui n'ont* 1. Rom
 „ *point fléchi le genou devant l'idole*, & dont II.
 „ rien n'a pu étouffer les réclamations, ni ébran-
 „ ler la constance. Au milieu de l'esprit de
 „ vertige, d'enthousiasme, de fureur qui s'é-
 „ toit emparé des habitans de ce vaste empi-
 „ re, les excès auxquels se portoit une assem-
 „ blée qui ne connoissoit plus de frein, ont
 „ ouvert les yeux à une foule de citoyens de
 „ toutes les conditions. Ils ont apperçu l'a-
 „ byme dans lequel on les jettoit. Subjugués
 „ par la terreur, ils ont au moins conservé
 „ au fond du cœur des sentimens qui n'at-
 „ tendent que des momens plus heureux pour
 „ se manifester „ — „ Mais c'étoit sur-
 „ tout dans la guerre excitée contre sa Reli-
 „ gion sainte, que Dieu devoit faire revivre

„ les traits de grandeur & d'héroïsme qu'
„ firent triompher de la rage des tyrans. Elle
„ est attaquée cette Religion divine, ses dog-
„ mes sont altérés, l'autorité de l'Eglise est
„ méconnue, sa discipline est bouleversée :
„ aussi-tôt les ministres du Seigneur se ran-
„ gent autour de l'Arche. Ces mêmes pontifes
„ qui s'étoient vus sans murmurer, dépouillés
„ de leurs biens & de leurs droits temporels,
„ élèvent la voix pour défendre le dépôt sa-
„ cré qui leur est confié. Sans rien perdre de
„ cette douceur, de cette modération qui con-
„ vient à des ministres de l'Evangile, ils op-
„ posent une résistance invincible aux efforts
„ des novateurs. Ils avoient jusqu'ici supporté
„ dans le silence & le calme de leur ame les
„ mépris & les outrages; maintenant ils af-
„ fronteront les cris d'un peuple sanguinaire,
„ les dangers, les cachots, l'exil, la mort
„ même, pour rendre hautement témoignage
„ à Jesus-Christ; les prêtres suivront l'exem-
„ ple de leurs chefs, les vierges sacrées mon-
„ treront au milieu des outrages les plus san-
„ glans le courage & la fermeté des martyrs;
„ & si l'Eglise gallicane a à gémir du schisme,
„ si elle a la douleur de voir un grand nom-
„ bre de ses enfans entraînés par l'ignorance,
„ l'intérêt ou la crainte, aux temples
„ de Baal; elle aura la consolation d'en voir
„ beaucoup d'autres constamment attachés à
„ la foi de leurs peres, disciples soumis de
„ celle qui les enfanta à Jesus-Christ, rejet-
„ ter avec horreur des nouveautés sacrileges.
„ Non, la foi ne périra pas avec de tels dé-

„ fenseurs. L'unanimité des évêques, l'accord
„ de ce que le clergé a de plus vertueux &
„ de plus éclairé avec les premiers pasteurs,
„ le courage des vierges consacrées au Seig-
„ neur, l'attachement inviolable de tant de
„ chrétiens aux principes de la Religion, sont
„ des marques visibles de la protection de
„ Dieu; plus on a cherché à décrier ses mi-
„ nistres, à relever, à exagérer les fautes dans
„ lesquelles, la foiblesse, ou l'amour du monde
„ ont pu les faire tomber, plus on doit être
„ frappé de l'héroïsme avec lequel ils ont sou-
„ tenu les intérêts de l'Evangile. Et tant de
„ travaux, de sacrifices, de souffrances fe-
„ roient-ils inutiles? Ce Dieu de bonté qui
„ tient compte de tout à ceux qui le servent,
„ oublieroit-il ce que font pour lui tant d'a-
„ mes fidèles? Dix justes eussent sauvé So- Gen. 18.
„ dome : & tant de prières, tant de gémis-
„ semens, tant de larmes, tant d'actes de
„ vertu héroïque n'obtiendroient pas la con-
„ version & le salut de la France! „

Après avoir prouvé par l'autorité des Livres
saints la nécessité de se tourner vers Dieu,
& que dans de telles calamités rien ne peut
ramener le bonheur & la paix, que la pénitence
& une conversion sincère, il ajoute ces
lumineuses & salutaires instructions. „ Quelles
„ sont les marques de pénitence que nous
„ donnons? Y a-t-il en nous un changement
„ réel? Notre vie est-elle plus sérieuse, plus
„ occupée de choses vraiment utiles? Avons-
„ nous plus d'éloignement pour les plaisirs
„ & les amusemens du monde? Voit-on moins

„ de luxe ? Sommes-nous plus appliqués à la
 „ pratique de la piété & des bonnes œuvres ?
 „ Et pour parler dans toute la simplicité du
 „ cœur, pensons-nous à nous réconcilier avec
 „ Dieu par une bonne confession ? Peut être
 „ la triste situation où nous sommes, retran-
 „ che quelque chose des vanités qui remplis-
 „ soient notre vie ; mais en sommes-nous
 „ détachés ? En sentons-nous le vuide & le
 „ néant ? Et nous pénétrons-nous de cette
 „ grande vérité, que le pieux auteur de l'I-
 „ mitation avoit puisée dans les Livres saints :
 Lib. I. „ *Tout n'est que vanité, hors aimer Dieu,*
 cap. I. „ *& le servir lui seul* „ — „ Nous par-
 „ lons beaucoup de Religion, nous avons
 „ appris à ne plus détacher ses intérêts des
 „ nôtres, nous crions avec beaucoup de force
 „ contre les auteurs du malheureux serment,
 „ contre ceux qui l'ont prêté, sur-tout contre
 „ les intrus ; peut-être même allons-nous jus-
 „ qu'à ne pas garder assez de mesures ; peut-
 „ être nous écartons-nous des regles de cette
 „ charité, qui en détestant le vice, ne hait
 „ pas la personne, qui loin d'exagérer le
 „ mal, loin d'être portée à supposer celui qui
 „ a failli dans une chose, coupable de fautes
 „ qu'il n'a point commises, au contraire dis-
 „ simule les plus réelles, lorsque leur mani-
 „ festation n'est point nécessaire ; de cette
 „ charité, qui à l'exemple de celui qui en
 „ est la source, ne veut point la mort du
 „ coupable, mais sa conversion, & parle des
 „ crimes du pécheur beaucoup plus à Dieu
 „ qu'aux hommes. Je sens qu'il y a dans notre

„ conduite & notre langage un amour de la
 „ droiture, & un zele réel pour la Religion.
 „ Mais outre que ce zele doit être éclairé,
 „ est-il assez pur ? Pourrions-nous bien nous
 „ répondre que dans toutes nos déclamations
 „ il ne se mêle pas beaucoup d'impatience,
 „ beaucoup de ressentiment contre les auteurs
 „ de nos maux ? Penserions-nous autant à la
 „ Religion, nous élèverions-nous avec le même
 „ zele contre ceux qui la persécutent, si la
 „ même révolution dont elle a tant à souffrir,
 „ ne compromettoit point d'une manière
 „ si cruelle notre sûreté, & nos avantages
 „ temporels „ ? — „ Nous disons souvent
 „ qu'il faut prendre patience, qu'il faut souffrir
 „ avec résignation : mais est-elle bien dans
 „ notre cœur cette résignation ? Avons-nous
 „ cette soumission d'une ame qui prend avec
 „ paix & tranquillité les fléaux que Dieu lui
 „ envoie ; qui pense bien plus à en profiter,
 „ qu'à gémir & à se lamenter inutilement ;
 „ qui s'abandonne absolument à la volonté
 „ divine, bien persuadée que rien ne lui arrivera
 „ que par la permission de Dieu, que cette
 „ permission est toujours juste & sage,
 „ qu'il ne permet les maux dont elle est affligée,
 „ que pour son bien, *qu'il ne souffrira point qu'elle soit éprouvée au delà* I. Cor. 10.
 „ *de ses forces*, qu'elle ne sera jamais mieux
 „ qu'entre les mains du meilleur des pères,
 „ qui l'aime tendrement, qui lui en a donné
 „ des preuves si multipliées & si éclatantes,
 „ & que, *lorsqu'il lui plaît de donner un libre* Psal. 2.
 „ *cours à sa colere, heureux sont ceux qui*
 „ *mettent toute leur confiance en lui ?* Voit-on

- „ en nous ces dispositions du saint homme
 „ Job, lorsque sans faire aucune attention à
 „ la malice du démon dont il éprouvoit toute
 „ la rage, il n'envifageoit que la main de Dieu
 „ qui le frappoit; lorsqu'accablé sous le poids
 „ des infortunes les plus cruelles, il s'écrioit :
 Job. 1. „ *Le Seigneur m'avoit tout donné, le Seig-*
 „ *neur m'a tout ôté, il n'est arrivé que ce*
 „ *qu'il lui a plu, que le nom du Seigneur*
 „ *soit béni.... Si nous avons reçu les biens*
 Ibid. 2. „ *de la main du Seigneur, pourquoi n'en*
 „ *recevrons-nous pas aussi les maux? Ah!*
 „ notre imagination s'épuise en politique,
 „ nous dévorons en quelque sorte les nou-
 „ velles pour y chercher notre consolation,
 „ nous sommes dans une fluctuation conti-
 „ nue, nous passons chaque jour de la crainte
 „ à l'espérance, de la joie au découragement,
 „ nous nous laissons aller successivement aux
 „ différentes impressions qu'on veut nous don-
 „ ner soit pour, soit contre les personnes qui
 „ peuvent avoir quelque part aux affaires pu-
 „ bliques, nous portons dans tous les événe-
 „ mens une avidité de pénétrer l'avenir, une
 „ inquiétude, qui annoncent bien plus l'im-
 „ patience d'être délivrés de nos maux, que
 „ la tranquillité d'une ame résignée & sou-
 „ mise. Et combien peut-être s'imaginent
 „ qu'ils n'ont pas mérité tant de peines, que
 „ leurs épreuves sont trop longues, & qu'il
 „ est tems que Dieu mette fin à leurs maux?
 „ Combien se lassent de lui adresser des prie-
 „ res qu'il leur paroît ne pas écouter, &
 „ semblent en quelque sorte prêts à suivre le
 „ torrent? „

La Constitution civile du Clergé, développée par les débats & par l'analyse, tant des rapports des comités, que de plusieurs ouvrages intéressans; par M. Godefroi de Montours, avocat au parlement. A Paris, chez Bofflange, 1 vol. in-8vo. de près de 600 pages.

ON trouve ici la manière claire, précise & méthodique d'un homme instruit & très-versé dans l'étude du droit ecclésiastique. On peut juger de l'esprit d'après lequel cet ouvrage a été composé, par ces mots de l'Avertissement : „ Au reste, quoique mes principes ne s'accordent pas avec plusieurs articles de la „ *Constitution civile du clergé*, je me suis „ attaché à faire connoître les argumens qu'on „ a proposés pour la justifier, avec la même „ impartialité que les reproches graves & multipliés dont elle a été l'objet. Ses partisans „ reverront sur-tout avec intérêt la substance „ des principales opinions de M. Camus, son „ plus intrépide défenseur. Ses adversaires me „ sauront gré d'avoir retracé à leurs yeux, les „ raisons qui ont déterminé le souverain Pontife, les évêques & une très-grande partie „ des autres pasteurs du royaume, à ne pas „ l'accueillir favorablement „. L'ouvrage est terminé par une Table des matières très-bien faite.

Observations sur le serment prescrit aux ecclésiastiques, & sur le décret qui l'ordonne ; par M. l'archevêque d'Aix.
A Paris, chez Guerbart.

DANS un moment où le clergé de l'Eglise de France se trouvoit exposé à de nouvelles tentations sur ce fatal serment, c'étoit aux évêques, qui avoient donné le grand exemple du 4 Janvier, à élever encore la voix, à servir encore de modele à leurs fideles coopérateurs. C'étoit spécialement à celui qui avoit donné ces leçons si connues sous le titre de *Principes du clergé*, qu'il convenoit d'éclairer encore les pasteurs du second ordre sur ce nouveau serment. Aussi n'avons-nous été nullement surpris de voir paroître ces nouvelles leçons de M. l'archevêque d'Aix. On peut les diviser en deux parties. Dans la première, il prouve, on ne peut pas plus clairement, que les prêtres ont, pour refuser ce second serment, les mêmes raisons qu'ils ont eues pour ne pas prêter le premier. Dans la seconde partie, il examine en combien d'articles l'assemblée a péché contre la constitution même, par ce nouveau décret sur le serment. On auroit peine à le croire, si le respectable prélat ne le démontrât article par article, la constitution à la main.

*Oratio ex sacris paginis excerpta, & luc-
tuosis Galliae rebus accommodata. Stras-
bourg, 1791.*

CETTE petite priere, entièrement compo-
sée des paroles de l'Ecriture, a été imprimee en trois langues & répandue avec profu-
sion dans l'Alsace & autres provinces de France.
Elle est une nouvelle preuve des ressources in-
tarissables que présente ce Livre divin dans
toutes les situations possibles; & que tous les
sentimens, comme tous les événemens, y sont
consignés avec une profondeur & une variété
de traits qui n'appartiennent qu'à l'Esprit de
Dieu *. Nous transcrivons le texte latin.

* 15 Janv.
1792, p.
84.

Recordare, Domine, quid acciderit nobis, intueri & respice
opprobrium nostrum. *Orat. Jer.*

Terra nostra deserta est, civitates nostrae succensae sunt
igni; regionem nostram coram nobis alii devorant, & desola-
tur sicut in vastitate hostili. *Isa. 1.*

Et omnia commissa sunt, sanguis, homicidium, furtum &
fictio, corruptio & infidelitas, turbatio & perjurium, *Sap. 14.*

Cruciatio bonorum, Dei immemoratio nuptiarum inconstan-
tia, inordinatio mœchiae & impudicitiae.

Et superinduxisti super nos magnum malum, quale nun-
quam fuit sub omni caelo. *Dan. 9.*

Servi dominati sunt nostri: non fuit qui redimeret de manu
eorum. *Tbren. 5.*

Et nunc non eis sufficit, quod durissima nos opprimant ser-
vitude; *Esth. 14.*

Sed volunt tua mutare promissa, & delere hæreditatem tuam,
Et claudere ora te laudantium, atque extinguere gloriam
templi & altaris tui.

Et jam sancta tua conculcata sunt & contaminata sunt: pe-
riit sacrificium & libatio de domo Domini. *1. Mach. 3.*

Occiditur in sanctuario sacerdos & propheta: humiliaverunt
virgines in civitatibus Juda. *Joël. 1.*

Dixerunt enim cognatio eorum simul: quiescere faciamus om-
nes dies festos Dei a terra. *Tbren. 2.*

Et nunc non possumus aperire os: peccavimus enim & ini-
quæ egimus recedentes a te, & deliquimus in omnibus. *Pf. 73.*

Et præcepta tua non audivimus, nec fecimus sicut præce-
peras, ut bene nobis esset. *Dan. 9.*

Omnia ergo quæ induxisti super nos, & universa quæ fecisti
nobis, in vero iudicio fecisti.

- Dan.* 9. Nobis itaque confusio faciei, regibus nostris, principibus nostris & patribus nostris qui peccaverunt.
- Isa.* 64. Verumtamen pater noster es tu, nos vero lutam; fictor noster tu es, & opera manuum tuarum omnes nos.
- Job.* 64. Ad te stillant oculi nostri, expandimus ad te manus nostras.
- Pf.* 87. Reminiscere miserationum tuarum, Domine, & misericordiarum tuarum quæ a sæculo sunt.
- Pf.* 24. In te speraverunt patres nostri, speraverunt & liberaisti eos; ad te clamaverunt & non sunt confusi.
- Dan.* 9. Ne, quæsumus, tradas nos in perpetuum, propter nomen tuum; & ne dissipes testamentum tuum; neque auferas misericordiam tuam a nobis.
- Pf.* 73. Exaudi, Domine, placare Domine, exurge & iudica causam tuam. Ne moreris propter temetipsum Deus.
- Dan.* 3. Confundantur omnes, qui ostendunt servis tuis mala; confundantur in omnipotentia tua, & robur eorum conteratur.
2. *Esd.* 13. Recordare imprimis adversum eos, qui pollunt sacerdotium, jusque sacerdotale & leviticum.
1. *Mach.* 7. Memento blasphemias eorum, & ne dederis eis, ut permanent.
- Dan.* 9. Propter temetipsum, Deus, ostende faciem tuam super sanctuarium tuum, quod desertum est; attende regnum, super quod invocatum est nomen tuum.
- Judith.* 15. Respice, Domine Deus cæli & terræ, ad nostram humilitatem, & faciem sanctorum tuorum attende.
- Ostende, quoniam non relinquis præsumentes de te; & præsumentes de se, & de virtute sua gloriantes humilias.
- Dan.* 9. Non enim in justificationibus nostris prosterminis preces ante faciem tuam, sed in miserationibus tuis multis.
- Dan.* 3. Igitur in animo contrito & spiritu humilitatis suscipiamur a te.
- Et sciant omnes, quia tu es Deus solus, & gloriosus super omnem terram.
- Et nunc, Domine, sequimur te in toto corde, & timemus te, & quærimus faciem tuam.
- Pf.* 84. Et tu conversus vivificabis nos. Non enim in perpetuum irascēris, nec in æternum comminaberis.
- Pf.* 10. Neque repelles plebem tuam, & hæreditatem tuam non derelinques.
- Pf.* 102. Sed sicut miseretur pater filiorum, ita misereberis nostri; quoniam tu cognovisti signum nostrum.
- Tob.* 13. Et sicut castigasti nos propter iniquitates nostras, ita salvabis nos propter misericordiam tuam.
- Thren.* 5. Converte nos, Domine, ad te, & convertemur; innova dies nostros sicut a principio.
- Pf.* 89. Tunc lætabimur pro diebus, quibus nos humiliasti: annis quibus vidimus mala.
- Isa.* 38. Et psalmos nostros cantabimus cunctis diebus in domo Domini.
- Pf.* 105. Salvos nos fac, Domine, & congrega nos de nationibus. Ut consistamur nomini sancto tuo, & gloriemur in laude tua. Benedictus Dominus Deus Israel, a sæculo usque in sæculum. Fiat, fiat.



NOUVELLES POLITIQUES.

AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.

PHILADELPHIE (le 10 Décembre). La guerre que soutiennent les Etats-Unis contre les Indiens, bien loin de se faire cette année avec plus de succès que la précédente, vient de produire un revers encore plus affligeant. Le général St.-Clair s'étoit avancé jusques fort avant sur le territoire Indien : il s'y portoit en conquérant, lorsque les Indiens se sont présentés à l'improviste en front de l'armée Américaine, & l'ont attaquée. Le général St.-Clair forma ses troupes en quarré oblong : les Indiens les assaillirent sur toutes les faces : celle qui étoit composée de l'arrière-garde, consistant pour la plupart en milices, céda & lâcha enfin le pied tout-à-fait. L'action fut vive, sanglante, & long-tems soutenue ; mais enfin la confusion parmi les troupes Américaines devint entière. Le général St.-Clair fit en vain les plus grands efforts pour rallier son monde. Le combat a eu lieu le 4 Novembre à la pointe du jour. Le carnage a été furieux de part & d'autre ; les Indiens ont laissé un grand nombre des leurs sur le champ de bataille ; mais notre perte n'en est pas moins considérable. Suivant l'état qu'on en voit, elle consiste en 44 officiers tués & 27 blessés, en

600 foldats tant tués que bleffés, tous les chevaux & les bœufs de trait, 8 pieces de canon, tous les bagages &c. La défaite du général St.-Clair, qui s'est replié sur Kentucky, a jetté la consternation dans les Etats Américains, avec d'autant plus de raison, qu'il avoit sous ses ordres l'élite des forces du congrès, & que la saison étant trop avancée pour pouvoir faire de nouveaux préparatifs avant le printemps, les frontieres seront exposées jusqu'à cette époque aux incursions que voudra y faire un ennemi victorieux.

T U R Q U I E.

CONSTANTINOPLE (*le 30 Décembre*). Les troubles continuent à regner dans quelques provinces Asiatiques, vers lesquelles la Porte vient de faire marcher des troupes. D'un autre côté, un des beys d'Egypte, qui s'étoit révolté au commencement de la guerre, & que le fameux capitan-bacha n'avoit pu réduire, vient de se soumettre volontairement. Ce bey a envoyé un ambassadeur à notre cour avec un présent de 2 millions de piastras.

Le bruit se répand qu'on a mis la dernière main au traité de commerce entre notre cour & la Pologne, & qu'il n'y manque plus que la signature. Ce bruit mérite d'autant plus confirmation, qu'il est surprenant que la Porte accorderoit aux Polonois la navigation de la Mer-Noire, après l'avoir refusée à toute autre nation. Un autre bruit qui prend faveur, est que notre cour vient de ratifier les conditions de paix proposées au congrès.

On apprend par des lettres de Scio, que

le pirate Caracazin croisoit sur les côtes de l'isle de Mételin. Ces corsaires se font bornés jusqu'ici au pillage des navires grecs ; mais il est à craindre qu'ils n'attaquent bientôt les vaisseaux marchands des puissances Européennes.

Le prince Ypsilanti , ancien hospodar de Moldavie , est attendu incessamment ici. Il vient avec une recommandation du grand-vifir , qui , quoi qu'en disent ses ennemis , jouit toujours de la faveur du sultan.

R U S S I E.

PÉTERSBOURG (le 15 Janvier). La cour a expédié ces jours derniers un exprès à Jassy , qui , à ce que l'on apprend , a apporté au ministre-d'état comte de Besborodko , les derniers ordres pour la conclusion du traité de paix définitif avec la Porte , & pour applanir quelques difficultés , qui étoient survenues dans le cours des négociations. L'on ne doute point que la nouvelle de la signature n'arrive au premier jour , sur-tout parce que l'on a appris qu'en même tems les instructions ont été envoyées au général Kachowski , qui a commandé l'armée par *interim* , de donner des congés jusqu'au 1 Mars à tous les officiers & soldats de l'armée , qui en demanderont. — Une nouvelle singulière & en même tems fâcheuse , que l'on a reçue , est celle de la mort du commissaire-général de l'armée , Potemkin : l'impératrice , après la mort du feld-maréchal prince Potemkin , son oncle , dont il étoit l'un des héritiers , l'avoit envoyé à Jassy , pour y recueillir la succession & les papiers du dé-

funt, & pour y régler ses affaires particulières. Après y avoir rempli sa mission, il revenoit à Pétersbourg, lorsqu'il est mort entre Kiovie & Mohilow, où sa voiture ayant versé, on l'a trouvé sans vie, mais sans qu'on ait pu découvrir néanmoins sur son corps la moindre blessure ou autre cause immédiate de son décès.

Les forces navales de cet empire deviennent progressivement plus respectables : outre le grand nombre de vaisseaux de ligne, de frégates, de galères &c. dont nos ports sont déjà remplis, il se trouve actuellement à Archangel onze vaisseaux de guerre, neuf frégates & plusieurs bâtimens légers. L'intention du gouvernement étant d'en faire passer six vaisseaux de ligne & quatre frégates à Cronstadt, les officiers nécessaires sont partis avec un détachement de 1000 matelots pour Archangel, afin d'y armer cette escadre & l'amener à sa destination. Cette activité semble faire craindre que notre cour ne compte pas beaucoup sur une paix de longue durée.

Les peuplades nombreuses, connues sous le nom de Kirgis, qui occupent des districts d'une étendue immense au sud de la Sibérie & à l'est de la mer Caspienne, ont perdu leur kan. Son successeur vient, suivant un ancien usage, d'envoyer ici neuf députés, pour prêter foi & hommage à l'empire Russe. L'impératrice accorda, dimanche dernier, une audience à ces ambassadeurs, & gratifia de nouveau leur pays d'une exemption de tous impôts & charges quelconques. La politique d'une concession de cette nature est bien vue,

& doit disposer ces hordes, qui vivent uniquement de rapine & de pillage, à ne point inquiéter les marchands russes que leur commerce oblige de traverser ces contrées dangereuses.

La police de cette capitale, qui déjà depuis quelque tems avoit usé, en vertu des ordres de la cour, de la plus grande vigilance, pour prévenir la propagation des principes de la révolution françoise, vient non-seulement d'envoyer l'ordre, mais encore de faire prendre à tous les aubergistes ou propriétaires d'hôtels publics l'engagement par écrit, au cas qu'ils voient 3 ou 4 personnes ensemble & les entendent s'entretenir de la nouvelle constitution françoise, de les dénoncer immédiatement, pour faire contre elles les recherches convenables.

S U E D E.

STOCKHOLM (*le 17 Janvier*). Les préparatifs pour la tenue prochaine des Etats du royaume à Gessle, sont à peu-près achevés. L'on y construit en toute diligence un bâtiment spacieux, où l'assemblée générale des ordres puisse se tenir, & l'on fait travailler 80 charpentiers & un détachement de 200 hommes du régiment de Helsingie à cette construction, à laquelle on a été obligé, parce que la petite ville de Gessle n'offre aucun édifice, qui puisse contenir tant de monde. Le roi a fait lui-même une tournée à Gessle, il y a huit jours, afin de voir par ses propres yeux l'exécution des mesures, prises pour le logement & la commodité des députés. Pour leur faci-

liter les moyens, le roi aura table publique de trois jours l'un, & le prince-royal en fera de même. Le baron Ruuth, ancien ministre des finances, est désigné comme maréchal de la diete. Les députés de la bourgeoisie de cette capitale, dont l'élection s'est faite le 12, sont presque tous les mêmes que ceux qui l'ont représentée à la dernière tenue des Etats, & qui alors ont manifesté les sentimens les plus conformes aux desirs du roi. On croit que les ministres étrangers, qui ont été invités à assister, suivant l'usage, aux cérémonies de l'ouverture, séjourneront, pendant la tenue à Fortbach, terre appartenant à M. de Nordin, à une lieue & demie de Gessle; le roi lui-même résidera à Tallfors à un quart de lieue de la ville. Pour la garde & le maintien de l'ordre, Gessle & ses environs seront aussi occupés par 800 hommes de troupes, dont 320 hommes choisis dans l'ancien régiment des gardes; 280 dans les corps levés durant la guerre; 40 dragons & un détachement du corps d'artillerie. La situation des finances, étant une des causes de la convocation des Etats, il a été notifié hier, „ que le paiement des intérêts des billets de crédit, qui ont été mis „ en circulation pour les dépenses de la dernière guerre, cesseroit jusqu'à ce que les „ Etats auroient décidé la manière, dont ces „ billets seront acquittés. „

E S P A G N E.

MADRID (*le 17 Janvier*). Depuis long-tems M. de Lerena, ministre des Finances, étoit dans un état, qui faisoit désespérer de sa vie :

le bruit de sa mort se répandit il y a quelque tems ; il étoit prématuré alors, mais il n'a pas tardé à se réaliser : M. de Lerena est mort le 1 de l'an. Peu d'hommes ont eu la fortune aussi propice que lui ; & , si sa carrière n'a pas été longue , elle a été brillante & propre à satisfaire les desirs de l'homme le plus avide de faveurs & de pouvoir. M. le comte de Florida-Blanca le prit dans une classe peu relevée & l'employa jeune dans ses bureaux : rapidement M. de Lerena s'est élevé ; & peu s'en est fallu , il y a quelques années , qu'il n'occupât la première place du ministère. La partie de l'administration , qui lui a été confiée , le mit à portée de rendre des services des plus agréables à la cour : mais la bienveillance publique ne ratifia pas toujours ses succès ; & peut-être l'état des finances de l'Espagne prête encore aujourd'hui le flanc à ses censeurs où à ses ennemis. Quoi qu'il en soit , le roi a disposé des fonctions , vacantes par sa mort , mais non de sa place même. Par une dépêche , datée du 5 de ce mois , S. M. a déclaré , „ que par un décret du 16 Octo-
„ bre de l'année dernière elle avoit , pour les
„ raisons y mentionnées , jugé à propos de
„ donner à don Diégo Gardoqui , membre de
„ son conseil des Indes & directeur du com-
„ merce d'icelles , les pouvoirs nécessaires pour
„ les expéditions des affaires de ses finances ,
„ & pour signer , durant la maladie & l'absence
„ du comte de Lerena , les ordres , qu'elle
„ donneroit dans ce département ; que , la
„ mort du dit comte s'en étant ensuivie , elle
„ avoit résolu de continuer les mêmes pou-

„ voirs à M. de Gardoqui, pour dépêcher &
„ expédier les affaires du ministère, dont M. de
„ Lerena avoit été chargé; de sorte que les
„ ordres, munis de sa signature, devroient
„ avoir la même force & exécution, jusqu'à
„ ce qu'il plût à S. M. d'en disposer autrement „. En conséquence M. de Gardoqui continue son administration, sans avoir le titre de ministre, ni le traitement honorifique qui y est attaché.

Il vient d'être enjoint de nouveau à toutes les cours de justice & aux magistrats des villes, de faire exécuter, de la manière la plus ponctuelle, le décret concernant les étrangers qui se trouvent dans le royaume.

Le gouvernement a prolongé jusqu'au dernier Décembre 1797, en faveur des vaisseaux étrangers, la permission de transporter des esclaves dans nos colonies de St.-Domingue, Cuba, Puerto & Caracas, à condition que ces vaisseaux n'aient pas d'autre cargaison. La nation Française est expressément exceptée de ce privilège : ce qui a été officiellement annoncé au chargé d'affaires de France.

Nous apprenons de Ceuta, que notre interprète & lieutenant-colonel de cavalerie don Jean Barcelar a été tué d'une manière perfide par le gouverneur de Tétuan. Sous la sanction du drapeau de paix, don Barcelar s'étoit rendu dans le camp devant Ceuta, le gouverneur de Tétuan l'aperçut & sans aucune explication, lui lâcha un coup de pistolet, qui l'abattit de son cheval. Une circonstance qui ne laisse point de doute que cet assassinat a été fait ensuite des ordres du

roi de Maroc, est que le gouverneur a d'abord envoyé au roi la tête de ce malheureux officier. En conséquence, l'ambassadeur du roi de Maroc, Chiappa, qui se trouvoit à Cadix, a reçu ordre de notre cour de se retirer dans la Barbarie.

La ville d'Oran que les Espagnols avoient reprise en 1732 sur les Algériens, vient de leur être rendue par une cession volontaire, après avoir été démentelée. Plusieurs navires ont transporté à Carthagene les troupes qui y étoient en garnison, un bon nombre de ses habitans, leurs effets, les munitions de guerre & tout ce qui appartenoit à la couronne. S. M. catholique, pour témoigner sa satisfaction aux troupes qui ont défendu pendant si long-tems cette place avec autant de courage que de fidélité, leur a fait distribuer une somme considérable de sa caisse particulière. La cession d'Oran n'assurera pas à l'Espagne une paix durable avec les Algériens : ils ont déjà élevé des prétentions sur la ville de Mazalquivir, que les Espagnols ont conservée, mais qu'ils seront probablement encore obligés de leur céder. *

* Voy. le Journ. du 15 Déc. 1791, p. 598 & suiv.

L'on écrit de Cadix, que la frégate du roi, la *Florentine*, est prête d'en mettre à la voile, ayant à bord 200 mille piastras fortes avec une quantité d'armes & de munitions de guerre, entre autres 8000 fusils, dont l'on conjecture la destination, mais sans oser en rien dire de positif.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 25 Janvier). On est ici dans l'attente inquiète sur le parti que pren-

dront les cours voisines relativement à l'état actuel de la Pologne; on attend sur-tout le résultat de la notification faite par notre cour à celle de Pétersbourg, concernant ce qui se passa le 3 Mai dernier, touchant la nouvelle constitution du royaume. Pendant cette incertitude, l'opération fiscale sur les starosties continue à exciter des mécontentemens d'autant plus fondés, qu'elle a été motivée sur un faux: savoir, sur le prétexte qu'il existoit un *deficit* dans le trésor public: *deficit* que M. Mofzinski, nonce de Braclaw & le membre de la diete le plus versé dans les finances, a prouvé être une chimere, par un calcul que personne n'a osé contredire. On assure que le comte de Riaucourt, ministre-d'état & de conférence de l'électeur de Saxe, qui est arrivé en cette ville le 15 de ce mois venant de Dresde, a apporté la nouvelle, que son altesse électoral avait déclaré formellement à nos plénipotentiaires, qu'elle désapprouvait la vente des starosties.

Il vient de passer par cette ville un courier venant de Pétersbourg pour se rendre à Vienne. On le croit chargé de la réponse de l'impératrice de Russie à la demande qui lui avait été faite touchant ses sentimens sur le nouveau régime de ce royaume.

Notre commission de guerre s'est dernièrement assemblée extraordinairement, sur l'avis reçu, que les Russes faisoient des dispositions pour passer le Niester près de Mohilow. Le comte Stanislas Potocki est parti, il y a quelque tems pour Jassy, dans le dessein d'engager son cousin, le général d'artillerie, que l'on fait avoir refusé le serment exigé par la

nouvelle constitution, à revenir dans cette capitale; mais on ne croit pas qu'il y réussisse.

I T A L I E.

ROME (*le 20 Janvier*). Jeudi dernier, il a été tenu, en présence du St.-Pere, une congrégation formée de 15 cardinaux & de plusieurs autres prélats. Les affaires ecclésiastiques de France en ont fait l'objet. On en ignore encore le résultat; on sait seulement que l'imprimeur de la chambre apostolique a reçu l'ordre secret d'imprimer un document relatif à la décision prise dans cette assemblée.

Le roi de Naples a envoyé, il y a quelques tems, au St.-Pere les nominations aux évêchés vacans de son royaume, accompagnées d'une lettre très-satisfaisante. Les 28 évêques nommés arrivent successivement pour être examinés & sacrés. S. M. Sicilienne a signifié à ses ministres, qu'elle vouloit terminer le plutôt possible, les différens qui subsistent depuis long-tems entre elle & le souverain Pontife.

Les nouvelles de Toscane continuent à être des plus consolantes. Tout ce qui avoit été brouillé durant le schisme & les innovations de l'évêque de Pistoie, rentre successivement dans l'ordre. Les évêques de Colle & de Chiusi qui s'étoient séparés du corps épiscopal pour s'attacher à la *petite église*, viennent de rentrer dans le devoir, & d'écrire chacun deux lettres, l'une au pape, l'autre au cardinal secrétaire-d'état, pleines d'humilité, de componction & d'expressions du plus vif attachement au St.-Siege. (a)

(a) Le correspondant qui me marque ces nou-

L'abbé Maury continue à jouir de la considération & de l'estime des personnes les plus distinguées dans cette capitale du monde chrétien. Sa conduite & ses discours répondent parfaitement à la bonne réputation qui l'avoit précédé. On n'ignore point que plus jeune il a eu quelques allures philosophiques : mais elles sont bien effacées & dans son cœur & dans ses œuvres. Le courage avec lequel il a combattu les principes de la secte, dans le lieu-même de son plein triomphe, & cela constamment l'espace de deux ans, au péril toujours renaissant de sa vie, ne doit laisser aucun doute sur sa manière de penser. Le même abbé ne fait pas difficulté de parler de la destruction des Jésuites, comme d'une des grandes causes du progrès de l'irréligion & des malheurs qui en sont nés. Il s'en explique librement, même devant quelques personnes qui ne se plaisent point à ce discours.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 31 Janvier). L'anniversaire de la naissance de la reine, fut célébrée le 18 de ce mois, avec beaucoup de pompe,

velles, ajoute : *An illas disclaverit timor Dei, an principis, tempus docebit.* J'aime à supposer le premier cas ; & il n'existe pas de raison de nous en départir : mais le second n'en renferme pas moins de bonnes observations ; d'abord la vigoureuse orthodoxie du grand-duc & la terreur qu'elle imprime aux novateurs ; ensuite la foiblesse des gens de secte & de parti, toujours prêts à se laisser aller au mouvement de l'ambition, de la cupidité, ou de la crainte.

dans cette capitale. La cour, ce jour-là, fut brillante & pompeuse.

Aujourd'hui le roi s'est rendu au parlement, & a fait l'ouverture de la session par un très-gracieux discours, dont voici la substance. Le roi a dit aux deux chambres, „ que les preuves réitérées qu'elles lui ont données de leur tendre attachement pour sa personne, & pour sa famille, ne lui permettent pas de douter qu'elles ne partagent la satisfaction que lui a procuré le mariage qui a été célébré entre le duc d'Yorck & la fille aînée de son frere & allié, le roi de Prusse ; & il espere qu'elles voudront bien concourir au desir qu'il a de faire au prince un établissement convenable. „

„ Que sous sa médiation, un traité définitif de paix a été conclu entre l'empereur & la Porte Ottomane, & qu'il a ordonné que la copie de ce traité leur fût présentée. Que sous la médiation réunie du roi de Prusse, des Etats des Provinces-Unies, & de la sienne, l'impératrice de Russie & la Porte Ottomane étoient convenues des articles de paix aux conditions les plus conformes à la situation actuelle des affaires, & les plus propres à rétablir la tranquillité générale de l'Europe. Qu'il espéroit être bientôt en état de faire part à son parlement de la conclusion d'un traité définitif entre ces puissances, qui avoient signé depuis quelque tems des articles préliminaires de paix. Qu'il donneroit ordre de communiquer au parlement les copies des papiers qui contenoient les conditions, & les fondemens de ces articles. „

„ Qu'il étoit fâché de ne pouvoir pas faire

part au parlement de la conclusion de la guerre de l'Inde ; mais que les succès déjà obtenus & les efforts courageux de l'armée sous la conduite intelligente du comte de Cornwallis , donnoient les espérances les plus raisonnables , qu'elle seroit bientôt terminée d'une manière honorable. „

„ Que la situation des affaires étrangères , & les assurances qu'il avoit eu la satisfaction de recevoir de toutes les puissances de l'Europe , de leurs dispositions amicales envers ce pays , étoient telles qu'on pourroit s'occuper de la réduction des établissemens militaires de terre & de mer. Que l'accroissement du revenu étoit si considérable , & que le pays jouissoit d'une si grande prospérité , qu'il recommandoit à la plus sérieuse attention du parlement , la discussion d'un plan pour diminuer le fardeau du peuple , en faisant cesser quelques impositions. Que les subsides accordés dans la dernière session défrayeroient , en grande partie , les frais de l'armement de l'année dernière , & que le surplus que le revenu fourniroit cette année au-delà des dépenses ordinaires , seroit plus que suffisant pour payer le reste. „

„ Que cet accroissement de revenu auroit aussi un effet très-favorable sur le système adopté pour la diminution de la dette nationale , mesure : du succès de laquelle dépendoient essentiellement l'aisance & la sûreté futures de l'Angleterre. Que toutes les occasions qui se présentoient d'alléger les fardeaux de ses sujets , lui procuroient la plus douce satisfaction. „

Le roi finit par recommander à son parlement » de ne laisser échapper aucune occasion de réduire l'intérêt des fonds rachetables, » opération pour laquelle le moment présent » paroïssoit être très-favorable; de s'appliquer » à l'amélioration intérieure du royaume; de » faire tous les efforts possibles, pour augmenter le crédit, & étendre le commerce de la nation, & sur-tout de veiller avec la plus grande sollicitude à la conservation de la constitution, de la liberté & du bon ordre &c. »

Mrs. de Tailleyrand, ci-devant évêque d'Autun, Rabaud de St.-Etienne, & Bonne-Carriere, arrivèrent le 24 en cette capitale. On les dit chargés d'une commission particulière auprès du gouvernement Britannique.

Le feu prit le 14 au soir au Panthéon, & à 7 heures du matin le lendemain, tout étoit consumé. La quantité d'huile, de toiles peintes & de matières combustibles donna une telle activité à l'incendie, que tous les secours devinrent inutiles; heureusement la hauteur des murs empêcha les flammes de se porter sur les maisons voisines. Ainsi a péri un des plus beaux morceaux d'architecture, qui embellissoit cette capitale. Ce superbe bâtiment a coûté dans l'origine 42,000 liv. sterl.; il avoit été destiné à donner des bals, des concerts & des fêtes de tout genre. Les changemens qu'on y a faits depuis quelque tems pour le convertir en salle d'Opéra, ont coûté 34,000 liv. sterl., ce qui fait un total de 76,000 liv. sterl. En moins de 4 ans deux théâtres d'Opéra ont été détruits à Londres par le feu.

Le paquebot le *Swallow*, depuis si long-

* Voy. le Journ. du 15 Juillet 1789, p. 411.

tems attendu de l'Inde, est arrivé en rade le 27 Janvier. Il étoit parti de Madras le 21 Septembre dernier. On n'a point encore publié les détails des nouvelles qu'il apporte, mais on fait en général qu'elles sont favorables. Le Lord Cornwallis s'étoit emparé de plusieurs places, & marchoit, avec une armée bien approvisionnée & pleine d'ardeur, contre Tipoo, toujours retiré à Séringapatam. Par une suite de ces nouvelles, les actions des Indes ont monté de 4 pour 100.

A L L E M A G N E.

VIENNE (*le 26 Janvier*). L'empereur a disposé de la place de vice-président du conseil impérial-aulique, vacante par la promotion de S. Exc. le comte Uberacker qui a succédé à feu M. le baron de Hagen, en faveur de M. de Bartenstein qui depuis long-tems a travaillé dans le même conseil. M. le comte Condacre de Sternberg qui étoit le plus ancien des conseillers du banc des seigneurs, a donné sa démission, qui a été acceptée.

Ensuite de la séparation du gouvernement de l'Autriche intérieure, l'empereur a résolu que l'administration des domaines en devra également être séparée, & qu'elle sera subordonnée aux gouverneurs respectifs des trois provinces, qui composent l'Autriche intérieure : cette résolution commencera à avoir son effet le premier Février prochain.

Le 16 de ce mois, M. de Noailles a encore reçu un courrier de Paris, qui doit avoir apporté ce qu'on se plaît à appeler l'*Ultimatum* de la France. Le 17, il fut tenu en présence de
l'em-

l'empereur, un conseil extraordinaire d'état, auquel assistèrent les princes de Stahremberg & de Colloredo, le feld-maréchal Laschy, le comte de Cobenzl, les barons de Spielmann & de Kollenbach. La séance dura depuis 9 heures & demie du matin jusqu'à 2 de l'après midi. Peu après, on envoya à M. de Noailles, la réponse à une note qu'il avoit présentée le 11 de ce mois à notre ministère; M. l'ambassadeur fit partir aussi-tôt cette réponse pour Paris. Quoiqu'à la suite de la conférence d'état, il avoit été expédié ordre à 6 bataillons de se mettre en marche pour le Brisgaw, & qu'en même tems les lettres réquisitoriales pour leur passage par les états de l'Empire avoient été expédiées aux princes directoriaux de la Franconie, de la Bavière & de la Suabe; cependant on apprend de bonne part, que, malgré cet ordre, aucun bataillon ne s'est encore mis effectivement en marche. En attendant, les troupes destinées à marcher vers le Rhin, en cas d'une attaque de la part de la France, sont les suivantes : 1 bataillon d'Alton, 2 de Brechainville, 2 de Brentano, 1 de Stuart, 1 de Joseph Colloredo, 1 de Hohenlohe, 2 de Jordis, 2 de Klebeck, 1 d'Ulrich Kinsky, 1 de Matthesen, 2 de Schröder, 2 de Stein, & 3 de grenadiers : en tout 23,220 hommes d'infanterie. — Cavalerie, 8 escadrons de Wurmser, 8 d'Esterhazy, hussards; 6 du régiment de l'empereur & 6 de Kinsky, chevaux-légers. En tout 4200 hommes de cavalerie.

Pour se persuader que l'empereur cherche

d'éviter une rupture avec la France, il faut savoir que la guerre de trois ans contre les Turcs a, suivant un calcul exact qu'on en a vu ces jours-ci, coûté 225 millions, & par conséquent le système rigoureux que Léopold s'est prescrit de ne pas entrer en guerre, à moins que les circonstances ne l'y forcent absolument. Encore la dernière réponse de l'empereur est conçue, à ce que l'on apprend, en des termes très-modérés. Et quoique le cabinet de Vienne ait déployé de la fermeté en ordonnant d'abord la marche de tant de bataillons, il n'a cependant eu en vue que de chercher d'en imposer par-là aux têtes exaltées de l'assemblée-nationale; & les mesures sont si bien prises, qu'il ne sera pas besoin de devoir réaliser cette marche, qui entraîneroit encore des dépenses considérables.

C'est prématurément qu'on a annoncé que l'empereur avoit fait dire au comte de Baillet, député des Etats de Brabant vers notre cour, de repartir au plutôt. Quoique le baron de Lederer n'ait pas cru pouvoir le recevoir à la chancellerie, mais seulement chez lui; cependant après cette première formalité, ledit comte a pu obtenir quelques jours après, une audience particulière du prince de Kaunitz. Après ce premier début, il pourroit arriver qu'il réussît à applanir les différens qui subsistent entre le souverain & les Etats.

BERLIN (le 30 Janvier). Le bruit qui s'est répandu que l'électeur de Saxe viendra faire une visite à notre cour, se confirme journellement. L'on croit qu'il fera accom-

pagné de madame l'électrice, & que leur arrivée est très-prochaine. — M. de Bilfinger qui, pendant l'absence du comte de Keller, a été chargé des affaires du roi à La Haye, est revenu ici de la Hollande.

Quoique, selon quelques-uns de nos politiques, rien n'annonce une guerre prochaine, on fait cependant ici des préparatifs qui paroissent indiquer qu'on veut être prêt à tout événement. Il a été passé des contrats avec plusieurs livranciers de chevaux, qui devront en fournir un certain nombre dans quatre semaines. On ignore encore quel est le vrai motif de ces dispositions.

Le baron de Hardenberg a pris dernièrement possession, au nom de notre souverain, du gouvernement des états du Margrave de Brandebourg - Anspach - Bareith, échu à S. M. en qualité de plus proche agnat & de véritable successeur, le margrave y ayant renoncé de son propre mouvement. En conséquence, les employés civils & militaires ont prêté le serment de fidélité au roi, entre les mains de M. le baron de Hardenberg, qui a été confirmé comme ministre dirigeant des deux principautés d'Anspach & de Bareith, & nommé en même tems par S. M., ministre de son cabinet.

COBLENTZ (*le 6 Février*). Les allées & venues des couriers continuent à être très-fréquentes; mais rien ne transpire. Le 1 de ce mois, il en est encore arrivé deux; l'un de Vienne, l'autre de Pétersbourg. On attend, d'un moment à l'autre, des dépêches du prince de

Nassau. M. le baron de Westphalen, ambassadeur de l'empereur, est arrivé ici ces jours derniers. Les mouvemens des cabinets des princes Germaniques, & de toutes les cours en général, sont toujours dans un état d'oscillation & de balancement, qui ne permet pas d'en prévoir le résultat. Il est certain cependant que le danger va toujours en augmentant, & que tous les rois en sont menacés. Un politique profond vient de faire sur cette matière, des réflexions trop vraies; nous en transcrirons quelques-unes.

„ Jusqu'ici l'ambition donnoit des émules aux rois; elle usurpoit les sceptres, & ne les brisoit pas; elle étoit trop jalouse du trône, pour en détruire l'éclat & la puissance, lorsqu'elle renversoit celui qui l'occupoit; & sous l'usurpateur, la prérogative royale en renaissoit souvent plus imposante & plus active. Le mépris ou la haine & la foudre tomboient sur la personne du monarque: la monarchie, la royauté restoient entières; & le sceptre passé dans d'autres mains, n'en étoit pas moins le grand objet de la vénération des peuples. „

„ Lors même que de fiers républicains ne vouloient plus chez eux d'autre souverain que la nation, les tribuns au moins voyoient sans en frémir les rois des nations étrangères. Qu'importoit au Romain le joug de l'Etrurie sous Porfenna? Qu'importoit au Spartiate le joug du grand empire sous Xercès? D'autres intérêts ont fait mouvoir ces hommes qui furent se transmettre le plan de la révolution françoise. Une haine plus vaste l'a conçu. Ce sont à la fois tous les sceptres du Nord & du Midi; ce sont tous les monarques de l'Orient & de l'Occident qu'elle menace. „

„ Ce n'est pas la personne des rois que poursuivent & les auteurs & les agens du complot révo-

lutionnel; c'est la royauté, c'est l'idée seule de monarchie, de tout pouvoir, de toute autorité dans un seul, qui les révolte. S'il reste sur la terre, & chez les nations les plus lointaines, un autre souverain que le peuple, la révolution françoise laisse les grands agens désespérés. Ils mourront en jettant un regard de pitié ou d'indignation sur l'espèce humaine, & de frémissement sur tous les sceptres qu'ils n'auront pas brisés. „

„ Il est donc un orgueil qui les hait, plus redoutable aux trônes que l'orgueil qui les jalouse & les usurpe. Il peut donc se former une école plus terrible pour les monarques, que celle de l'ambition & de l'usurpateur. Quelle révolution dans les fastes des peuples avoit donné aux rois cette leçon? Dans le génie même des grands conspirateurs, dans leurs moyens & leurs agens, que verrons-nous qui nous rappelle & les premiers auteurs & l'école qui a pu concevoir, inspirer & préparer la ligue de nos jours? „

„ Pour en tracer l'histoire, il faudra nécessairement remonter vers la fin de ce regne qui avoit absorbé tous les genres de gloire. Il n'étoit plus, ce roi sous lequel tout François se croyoit grand lui-même, en nommant Louis-le-Grand. Alors parut un homme, non pas comme Cromwel, jaloux de voir plier sous son glaive les sénats, les peuples, les armées; non pas comme Catilina respirant la fureur & le carnage: un homme possédé du démon d'une autre célébrité. Il jeta un coup-d'œil sur la carrière du génie; il y vit Corneille, Bossuet, Descartes, Fénelon, Mallebranche; il détourna les yeux. Il eût voulu les surpasser. Ne pouvant les atteindre, & cependant jaloux de dominer, il se fit un empire. Il ouvrit une école qu'il osa appeler le sanctuaire de la philosophie. Là, jamais le talent ne se crut obligé de fléchir sous la règle des mœurs: là, jamais les faillies, l'épigramme, ou une erreur hardie ne

le céderent aux vérités profondes, à la marche pénible des démonstrations : là, le fel de l'ironie devoit apprendre à rire des blasphemes : là, un profond mépris des objets révéérés par la plus haute antiquité, devoit faire plier l'autorité des peres sous l'orgueil des enfans, l'autorité du prince sous l'orgueil des sujets, l'autorité des cieux & de la Religion sous l'orgueil & les passions de l'homme : là, tout ce qui gênoit un penchant vicieux, fut préjugé ; tout ce qui humilioit l'esprit humain, fut superstition ; tout ce qui réprimoit l'impiété, fut fanatisme. „

„ La licence du maître appelloit des disciples. Sous le manteau des sages accoururent les d'Alembert, les Diderot, les Helvétius. Le tems fortifia le nombre des adeptes. Cependant les loix du souverain maintenoient des vérités antiques contre une école de désordre & d'anarchie. De la haine des autels, les adeptes passerent à la haine du trône. Sous le voile de l'humanité, d'un zele protecteur du genre humain, de bienfaisance universelle, alors se médita cette grande conspiration, dont la nature même indique les moyens, explique la lenteur, la marche & les succès. „

„ La chute générale des autels & des trônes devoit être l'effet de l'opinion, plutôt que de la force. La révolution se devoit opérer dans les mœurs, avant de s'essayer sur les gouvernemens. De-là, ces productions sans nombre impies & obscènes, & sous toutes les formes, qui, depuis quarante ans, ont inondé l'Europe ; qui d'abord répandirent par-tout les maximes de l'incrédulité & bientôt celles de la rebellion. „

„ Quels hommes, en flattant les penchans de l'impie, vont redoubler ses forces contre eux-mêmes ! Pour donner à la révolution du jour un nouveau caractère, il falloit donc encore qu'elle fût imprudemment hâtée par ceux-là même qui devoient en être les victimes ! Enfans de nos hé-

ros ! héritiers de ces preux chevaliers , qu'illustrerent jadis tant de vertus , tant de courage , pour-quoi nous voyons-nous forcés de réfléchir que la secte déjà s'applaudissoit auprès de vous de ses premiers succès ? Elle vous avoit vus sourire les premiers à ses principes. L'accent des passions déjà introduisoit les chefs dans ces palais , dont ils méditoient la ruine. Bientôt , favorisés , choyés par nos Crœsus , pensionnés sur le trésor public , accueillis dans les cercles des grands , on eût dit que les dogmes de la corruption & de l'impiété leur tenoient lieu d'ancêtres (a). Le poison s'éten-
doit , le mépris des autels étoit passé des maîtres aux valets , des valets aux chaumieres ; c'est le moment que la secte attendoit. Elle a brisé les liens qui attachoient les nations à l'autel ; elle n'a plus besoin que d'elle-même pour éveiller la jalousie & la haine du peuple contre des distinctions de rang & de naissance , contre des honneurs , des privilèges qu'il ne partage pas. C'est le moment de cette égalité qui écrase toute hauteur ; de cette liberté , de cette souveraineté qui ne connoît de loix que celles de la multitude ; de ces droits qui effacent tous les droits révéérés des ancêtres ; que les enfans n'invoquent plus le Dieu de la justice en faveur de l'héritage. La secte le savoit ; il n'est plus tems d'en appeler aux cieux , quand le peuple a appris à braver ses menaces. Les adeptes n'ont plus qu'à rire des remords ou du dépit tardif de ceux que l'imprudence fit tomber dans leurs lacets. „

„ Sans doute que l'histoire distinguera nombre de chevaliers que leur vertu a préservés du piège ,

(a) On diroit que c'est de cette imprudence des rois & des grands que parle Tertullien , au chap. 46 de son *Apologetique*. „ Plusieurs d'entr'eux crient impudemment contre „ les princes du monde , & vous les souffrez ; & la justice de „ la terre a plutôt des récompenses que des peines pour eux ; „ on leur érige des statues , on leur accorde des appointe-
mens. „

& dont les sentimens commandent encore le respect au milieu des défastres de la noblesse; sans doute, cette même noblesse se glorifie encore d'avoir été plutôt épurée que détruite. La révolution n'en donnera pas moins au trône & à ceux qui l'approchent, cette grande leçon, qu'IL N'EST PLUS DE TITRES A LA VÉNÉRATION DES PEUPLES, QUAND CELUI QUI L'EXIGE, A LUI-MÊME EFFACÉ LES TITRES DE LA DIVINITÉ AUX HOMMAGES DE L'HOMME. „

F R A N C E.

PARIS (*le 6 Février*). Ce fut dans la séance du 25 du mois dernier, que l'assemblée reprit la discussion sur l'Office de l'empereur; M. d'Averhoults qui avoit le premier la parole, combattit successivement les projets présentés par Mrs. Brissot & Isnard, & donna la préférence à ceux de M. Genfonnet. M. de Condorcet lui succéda à la tribune. Celui-ci, suivant sa coutume, prononça un discours dans lequel ni l'empereur ni le roi d'Espagne, & plusieurs autres souverains ne furent pas ménagés; & conclut à ce qu'on leur déclarât la guerre. M. Lacombe parla ensuite, & il appuya la motion du préopinant: ce dernier fut remplacé par M. Hérault de Sechelles, qui réunit les suffrages, & dont le projet, après quelques débats, fut décrété en ces termes.

L'assemblée nationale considérant que l'empereur par sa lettre circulaire du 25 Novembre 1791; par la conclusion du nouveau traité entre lui & le roi de Prusse le 25 Juillet 1791, & notifié à la diète de Ratisbonne le 6 Décembre; par sa réponse au roi des François sur la notification à lui faite de l'acceptation de l'acte constitutionnel, & par l'Office de son

chancelier de cour & d'état en date du 21 Décembre 1791, a enfreint le traité du 1 Mai 1756, a cherché à exciter entre diverses puissances un concert attentatoire à la souveraineté & à la sûreté de la nation : considérant, que la nation, après avoir manifesté sa résolution de ne s'immiscer dans le gouvernement d'aucune puissance étrangère, a le droit d'attendre pour elle-même une juste réciprocité; voulant maintenir sa constitution, à laquelle elle ne souffrira jamais qu'il soit porté la moindre atteinte, & applaudissant enfin à la fermeté avec laquelle le roi des François a répondu à l'Office de l'empereur, après avoir entendu le rapport de son comité diplomatique, décrète ce qui suit.

ART. I. Le roi sera invité, par une députation, de déclarer à l'empereur, qu'il ne peut traiter avec aucune puissance qu'au nom de la nation Française, & en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par la constitution.

II. Le roi sera invité à demander à l'empereur, s'il entend, comme chef de la maison d'Autriche, vivre en bonne intelligence avec la nation Française; s'il renonce à tous traités & conventions, dirigés contre la souveraineté, l'indépendance & la sûreté de la nation.

III. Le roi sera invité de déclarer à l'empereur, „ qu'à défaut par lui de donner à la nation, „ avant le 1 Mars prochain, une satisfaction pleine „ & entière sur les points ci-dessus dénommés, „ son silence, ou toute réponse dilatoire ou évasive, seront regardés comme une déclaration de „ guerre. „

IV. Le roi sera invité à continuer de prendre les plus promptes & les plus vigoureuses mesures, pour que les troupes Françaises entrent en campagne au premier ordre qui leur sera donné.

V. Le comité diplomatique est chargé de faire un rapport sur le traité de 1756.

Ce décret fut porté le jour même au roi

par une députation de 24 membres. Le lendemain 26 Janvier, il fut rendu compte à l'assemblée de la réponse du roi à la députation. Sa majesté dit, en propres mots, „ qu'elle „ prendroit l'objet de ce message en très-„ grande considération. „

Le ministre de la justice arriva dans la salle, le 27, avec la nouvelle que le roi avoit sanctionné le décret qui déclare Monsieur, déchu de ses droits à la régence. A cette annonce, un profond silence regna dans les tribunes, quoique le décret eût excité les plus vifs applaudissemens. — Dans la séance du 28 M. Duport du Tertre, présenta un message du roi, en date du jour même, conçu en ces termes.

J'ai examiné, messieurs l'invitation en forme de décret que vous m'avez fait présenter le 25 de ce mois. Vous savez que, par la constitution, c'est à moi seul qu'il appartient d'entretenir les relations politiques au-dehors, de conduire les négociations, & que le corps législatif ne peut délibérer sur la guerre que sur ma proposition formelle & nécessaire. Sans doute vous pouvez me demander de prendre en considération tout ce qui intéresse la sûreté & la dignité nationale; mais la forme que vous avez adoptée, est susceptible d'observations importantes : je ne les développerai point aujourd'hui. La gravité des circonstances exige que je m'occupe encore plus de maintenir l'accord de nos sentimens, que de discuter constitutionnellement mes droits.

Je dois donc vous faire connoître que j'ai demandé à l'empereur, depuis plus de quinze jours, une explication positive sur les principaux articles qui sont l'objet de votre invitation : j'ai conservé avec lui les égards que se doivent respectivement les puissances. Si nous avons la guerre, n'ayons à nous reprocher aucun tort qui l'eût provoquée; cette certi-

tude peut seule aider à soutenir les maux inévitables qu'elle entraîne.

Je sens qu'il est glorieux pour moi de parler au nom d'une nation qui montre un si grand courage, & je sais faire valoir cet incalculable moyen de force ; mais quelle preuve plus sincère puis-je donner de mon attachement à la constitution, que de mettre autant de mesures dans les négociations qui tendent à la paix, que de célérité dans les préparatifs qui permettront, s'il le faut, d'entrer en campagne avant six semaines ? La plus inquiète défiance ne peut trouver dans cette conduite que la conciliation de tous mes devoirs ; je le rappelle à l'assemblée ; l'humanité défend de mêler aucun mouvement d'enthousiasme à la décision de la guerre. Une telle détermination doit être l'acte le plus mûrement réfléchi ; car c'est prononcer au nom de la patrie, que son intérêt exige d'elle le sacrifice d'un grand nombre de ses enfans. Je veille cependant à l'honneur & à la sûreté de la nation, & je hâterai de tout mon pouvoir, le moment de faire connoître à l'assemblée nationale si elle peut compter sur la paix ou si je dois lui proposer la guerre.

Signé Louis.

Et plus bas : M. L. F. Duport.

Ce message parut jeter quelque étonnement dans les esprits. On se regarda un moment, & puis M. de Narbonne fit la présentation de tous les officiers-généraux & autres, de la nouvelle création. Ces messieurs introduits dans l'enceinte législative, au nombre d'environ deux cens, renouvelèrent encore une fois le serment.

Le message du roi à l'invitation du corps législatif, parut outrageant aux yeux de M. Rouillé. En conséquence, il fit tous ses efforts le lendemain pour engager l'assemblée à lui en demander l'explication, & il la sup-

plia d'autoriser au moins son président à écrire au roi, que lorsqu'il lui avoit plu faire des invitations à l'assemblée, elle les avoit prises en grande considération, qu'en faisant elle-même une *invitation fraternelle*, elle n'avoit pas dû s'attendre que le roi trouveroit cette forme contraire aux principes de la constitution. Quelques voix demandèrent l'ordre du jour. » Si vous y passez, répondit M. Rouillé, je demande qu'il soit déclaré, dès cet instant, que nous sommes tous esclaves ». — Non, nous sommes tous libres, dit un autre orateur. Le roi trouve notre invitation peu conforme à la constitution; nous ne pensons pas de même, nous.... Que nous importe la façon de penser du roi.... ? Quand la question sera soumise à la délibération de l'assemblée, nous pourrons prononcer; mais si nous écrivons pour démontrer la conformité de notre invitation à la constitution, le roi pourra écrire pour prouver le contraire; & quel sera le juge dans cette affaire? Vous n'en savez rien, ni moi non plus. Partant l'ordre du jour, sans pour cela nous croire esclaves ». On y passa.

Le comité de législation avoit proposé un long projet sur le rétablissement des passe-ports. Mrs. Vaublanc & Girardin s'y étoient vivement opposés, & avoient hautement accusé le comité de vouloir faire de la France *un grand couvent*. Le projet paroissoit être abandonné, lorsque dans la séance du 30, il fut reproduit. Comme s'il y avoit une fatalité attachée aux délibérations de cette malheureuse assemblée; que la folie, la déraison s'en fussent

emparées & que les meilleurs esprits même ne pussent s'en préserver; M. Lemontey, après avoir fait voir avec force l'inutilité des passe-ports, les rétablit; il proposa en conséquence une déclaration signée de chaque citoyen & du maire, où seroient contenus le nom, l'âge, le domicile, la profession &c. Par une autre contradiction, l'assemblée ordonna l'impression du discours & du projet de M. Lemontey, & néanmoins au même instant, elle le rejetta & décréta le projet des passe-ports proposé par le comité. En voici les dispositions.

Art. I. Toute personne qui voudra voyager dans le royaume, sera tenue, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné, de se munir d'un passe-port.

II. Les passe-ports contiendront le nom des personnes à qui ils seront donnés, leur âge, leur profession, leur signalement, le lieu de leur domicile, & leur qualité de François ou d'étrangers.

III. Les passe-ports seront signés par le maire ou autre officier municipal, par le secrétaire-greffier & par celui qui les aura obtenus; & en cas qu'il déclare ne savoir signer, il en sera fait mention & sur le passe-port & sur le registre de la municipalité.

IV. Les François ou étrangers qui voudront sortir du royaume, seront tenus de remplir les formalités prescrites par les articles précédens; & si leur intention est de sortir du royaume, ils seront tenus de le faire énoncer sur leurs passe-ports. Ils feront en outre viser leurs passe-ports au directoire de district ou au directoire de département frontiere, par lequel ils sortiront du royaume.

V. Les personnes qui voudront entrer dans le royaume, prendront, à la premiere municipalité frontiere, un passe-port.

VI. Les passe-ports ne pourront être délivrés que sur papier timbré; les voyageurs qui les obtiendront, seront seulement assujettis à payer le papier & le timbre.

VII. Les gendarmes nationaux, les gardes nationales & les militaires des troupes de ligne de service, exigeront des voyageurs la représentation de leurs passe-ports.

VIII. L'ordre signé par un commandant militaire, tiendra lieu de passe-port entre les mains de tout agent militaire, actuellement employé dans l'étendue du commandement de l'officier qui l'aura signé.

IX. Les voyageurs qui ne présenteront pas de passe-ports, & qui n'auront pas un citoyen domicilié pour répondre d'eux, seront conduits devant le juge de paix, ou devant la municipalité pour être interrogés.

X. Le juge de paix, ou la municipalité, sur les réponses des voyageurs, ou sur les renseignemens qu'ils en recevront, seront autorisés ou à lui laisser continuer sa route en lui délivrant un passe-port, ou à lui donner le mandat d'arrêt ou l'ordre d'arrestation.

XI. Le tems de l'arrêt ou l'ordre de l'arrestation ne pourra excéder un mois, à moins qu'il ne soit survenu quelque charge contre le voyageur arrêté.

XII. Pourra néanmoins le voyageur arrêté, avoir pour prison la ville la plus voisine du lieu de l'arrestation, en fournissant une caution pécuniaire.

Les articles 13, 14 & 15 étant d'un foible intérêt, nous les passerons sous silence; il n'en est pas de même des suivans.

Art. XVI. Le voyageur déjà arrêté, qui s'écartera de la route indiquée, sera arrêté de nouveau & conduit devant les officiers municipaux du lieu de l'arrestation.

XVII. Les officiers municipaux, après l'avoir interrogé, pourront, suivant les circonstances, ou lui laisser continuer sa route, en lui donnant un passe-port avec indication de route, ou le faire envoyer dans une maison d'arrêt.

XVIII. Il sera dressé, par tout le royaume, une formule de passe-port, qui sera annexé au présent décret.

XIX. Toute personne qui prendra un nom supposé dans un passe-port, sera traduit devant la police cor-

rectionnelle, qui le condamnera à une prison, dont la durée ne pourra être moins de trois mois, ni excéder le terme d'un an.

On apprend que M. de Ségur, ambassadeur de notre cour à Berlin, affligé de l'accueil qu'il a reçu du roi de Prusse, ainsi que de la reine, lorsqu'il a été leur faire sa cour, s'est frappé le lendemain de trois coups de couteau dans la poitrine; les blessures n'ont pas paru mortelles au chirurgien qui a été appelé.

Dans la nuit du 20 au 21 du mois dernier, le feu a pris à l'hôtel de la Force, vers une heure & demie du matin. Les prisons regorgeant aujourd'hui de prisonniers, on avoit été obligé de loger quelques accusés dans le quartier des débiteurs. C'est ce quartier qui a été incendié; le toit a été entièrement consumé; les murs sont calcinés, & on ne croit pas qu'ils puissent servir, c'est un nouveau bâtiment à construire : aucun prisonnier heureusement n'a péri.

Il est question du projet de vendre toutes les forêts, on l'examine sérieusement, & l'on assure qu'on est actuellement occupé à chercher des acquéreurs.

Depuis quelques jours il circule une *Lettre à M. M.... sur la révolution*. L'auteur y fait de la révolution un éloge que bien des gens trouveront ironique; on en jugera par l'extrait suivant. Après avoir rendu grâces au ciel de ce que la constitution est achevée, sanctionnée & exécutée dans tout le royaume, il ajoute : „ Nous voilà donc tous bien heureux. Il est vrai que dans la ville que j'ha-

„ bite, l'argent est à 40 pour 100; que les
„ marchands & les gens de campagne refu-
„ sent le papier national; que les impositions
„ ne sont pas encore perçues; que les émi-
„ grations augmentent; que la tristesse & l'a-
„ battement paroissent redoubler; mais il ne
„ faut pas s'en alarmer, & comme depuis
„ long-tems on a de la peine à croire tout
„ ce qu'on voit, je ne m'embarrasse guere
„ de ces fâcheuses apparences; je perce l'en-
„ veloppe, & je vois l'alégresse cantonnée
„ dans le fond des cœurs, d'où elle ne sort
„ pas encore par timidité peut-être, ou par ha-
„ bitude. Ce peuple si gai jadis, étoit mal-
„ heureux alors; c'est clair, c'est prouvé; il
„ est triste aujourd'hui, donc il est heureux.
„ On ne peut pas répondre à cet argument-
„ là. Par exemple, moi, mon ami, du tems
„ que j'étois noble & que je n'habitois qu'une
„ province, quelles étoient mes occupations?
„ La chasse, la pêche, les soins rustiques. A
„ présent que le souverain a brûlé mon ci-
„ devant château, qu'il a insulté ma femme,
„ assommé mon aumônier, tué mon gibier,
„ mangé mon poisson, pillé mon verger, qu'il
„ m'a même ôté jusqu'à ma girouette qui
„ m'indiquoit quelquefois le beau tems; je
„ suis retourné paisiblement à la ville, un peu
„ fâché d'abord : mais en y réfléchissant, qu'ai-
„ je perdu, me suis-je dit?... Ma fortune?
„ mais j'ai gagné la liberté ! Il est vrai que
„ j'aime passionnément la campagne, & que
„ me voilà forcé de vivre à la ville que je
„ déteste. Mais ne m'a-t-on pas dit qu'on avoit
„ travaillé

„ travaillé pour la génération future ? Eh bien !
„ ma génération future pourra retourner vivre
„ dans mon futur château... Quant à moi ,
„ n'ai-je pas des dédommagemens assez doux ?
„ Je monte la garde , je vais à ma section ,
„ à mon district. Il est vrai que je me suis re-
„ fusé le plaisir du club ; il étoit trop vif pour
„ moi, ma poitrine est foible, j'ai l'oreille
„ délicate, & sur-tout l'odorat ! De plus, il au-
„ roit un peu fallu faire le coup de poing ,
„ & dans mon ancienne mauvaise éducation ,
„ cette science a été tout-à-fait négligée ; mais
„ mon fils qui a eu l'honneur d'être nommé
„ commandant de tous les petits garçons ac-
„ tifs du quartier, fera plus heureux que moi ,
„ & je le garantis, s'il continue, un des plus
„ rudes citoyens que la constitution ait for-
„ més &c. „

Par-tout, le clergé se soutient avec la même fermeté. On apprend d'Aux, pays de Foix, que le dernier décret n'y a ébranlé personne, & n'a fait qu'augmenter le courage. La persécution y est cependant comme ailleurs. On a envoyé dernièrement un détachement de deux ou trois cens gardes nationaux à discrétion à Saint-Aignan sur les plaintes du curé constitutionnel qu'on ne veut pas reconnoître. On a ruiné la plupart des paysans ; on a réuni St.-Aignan à St.-Georges de Brassac. Cette dernière église ne peut contenir tout au plus que le quart des paroissiens. La majeure & très-grande majeure partie d'entre eux tient ferme pour la Religion catholique, & ne veut pas de la nouvelle religion. Il n'y a pas un seul jureur, ni curé, ni vi-

caire dans toute la montagne. Le curé constitutionnel de la Caune n'a que sept sectaires; tous les autres paroissiens se conduisent avec la plus grande édification. Ils ont fait pendant quelque tems trois & quatre lieues pour aller chercher une Messe.

Le département de Castres envoya dernièrement un détachement de la gendarmerie avec au moins cent gardes nationaux pour chasser un jeune vicaire de son annexe & y installer le vicaire constitutionnel, qui est un mauvais moine. Le capitaine entra dans la chambre du jeune vicaire, &, le secouant par la boutonniere, lui disoit poliment : *Ah ! gueux, tu serois enchanté que nous te fissions mourir martyr, mais tu n'auras pas cette consolation ; nous voulons te faire mourir de la mort du diable.* Le jeune vicaire répondit avec la plus grande décence & fermeté, & céda la place à celui qui venoit le supplanter. Peu de tems après, les paroissiens vinrent demander leur vicaire catholique au directoire, sur un ton à ne pouvoir être refusés; & il a repris son poste.

Tandis que les défenseurs de la foi catholique souffrent avec une résignation vraiment héroïque, tous les genres de persécution auxquels ils sont en butte; ceux qui les ont remplacés dans nos temples se montrent par-tout les ennemis des mœurs & l'opprobre du sacerdoce. Comme il en est cependant beaucoup qui ont cédé par foiblesse, que la crainte de l'indigence ou des persécutions a fait combattre contre le cri de leur conscience; la plupart reviennent sur leurs pas, se réunissent

aux ministres restés fideles à leurs devoirs, & se hâtent d'abjurer leur erreur. Parmi un grand nombre de rétractations que nous avons sous les yeux, nous rapporterons celle que M. Cayron, curé constitutionnel du temple de Sautuge a exprimée dans une lettre qu'il a écrite de Bourdeaux en date du 8 Janvier, à M. Desbons, le légitime pasteur. La voici.

Monsieur, j'ai été assez téméraire pour entrer dans le bercail dont vous étiez le seul pasteur & le seul guide. Je devois sentir que tout m'en écartoit, & la nullité de mon titre, & plus encore mon indignité personnelle; mais hélas! j'ai voulu être coupable; j'ai étouffé les cris de ma conscience, & j'ai repoussé la main invisible qui s'opposoit à mon intrusion. Apprenez aujourd'hui, monsieur, la nouvelle de mon repentir, de ma douleur & de mes regrets. Je ne suis plus au milieu de ce troupeau qui vous appartient; il va être instruit de ma démarche & des sentimens qui l'ont déterminée. Puisse-t-il entendre la voix de son légitime pasteur! Puisse-t-il oublier que j'ai osé usurper cette qualité, pour son malheur & à votre préjudice! Aidez-moi par vos prières, monsieur, à réparer tout le mal que je lui ai fait. Pardonnez-moi de vous avoir affligé; levez vos mains pures vers le Ciel, pour qu'il me fasse miséricorde, & qu'il daigne accorder à mes larmes & à mes soupirs le retour de vos brebis égarées.

J'ai l'honneur d'être avec les sentimens les plus respectueux &c.

LA HAYE (*le 31 Janvier*). Un exprès, expédié de Varsovie, le 16 Janvier, par M. de Bulgakow, ministre de Russie en Pologne, est arrivé ici le 25 de ce mois, & a apporté à M. de Kalitcheff, envoyé de la même cour près de L. H. P., la nouvelle de la conclusion de la paix entre l'empire de Russie & la Porte-Ottomane. Le traité définitif a été signé le 20 Décembre (9 Janvier).

La négociation entre la cour de Vienne & les Provinces-Unies est toujours traversée par le cabinet de Londres. On n'a pas osé aller en avant sans la participation du ministère Britannique; & il persiste à déclarer qu'il ne doit y avoir aucun changement à la convention de La Haye. Sur la demande d'une déclaration plus satisfaisante, il a été insinué à M. le baron de Nagel, ambassadeur de la république à Londres, qu'on n'avoit pas d'autre réponse à faire. La négociation continue cependant toujours avec l'Autriche.

Il est des bruits, qui par leur nature ne méritent que du mépris ou de l'indifférence : mais, lorsque ces mêmes bruits paroissent autorisés par ceux qui sont revêtus de quelque pouvoir public, & auxquels leur place même impose le devoir de ne pas accréditer des rumeurs vulgaires, cette indifférence n'est plus permise; & l'on se manque à soi-même, en n'en témoignant pas une juste sensibilité. Tel est le principe, qui a déterminé Mgr. le prince Stadhouder à la démarche, que S. A. Sér. a faite le 17 de ce mois : s'étant rendue en personne ce jour-là à l'assemblée des Etats-Généraux, elle y

a fait un discours, dont elle a ensuite remis copie, portant en substance :

„ Que la princesse, son épouse, avoit appris qu'il avoit été envoyé par M. Hop, ministre-plénipotentiaire près du gouvernement des Pays-Bas, à M. le greffier Fagel, deux extraits des registres des Etats de Brabant, imprimés à Bruxelles, dans le premier desquels, parmi les dépenses faites, se trouvoit un article de cent mille florins, donnés à l'intendant de madame la princesse, pour obtenir sa protection, & vingt-cinq mille florins, donnés pour le même effet à sa femme de chambre. Qu'en conséquence madame la princesse avoit prié S. A. S. d'exposer à L. H. P. qu'elle ne pouvoit être indifférente à ce qu'un pareil bruit se répandît au moyen d'une piece, laquelle quoique ne portant point de marque d'authenticité, en avoit néanmoins l'apparence, comme ayant été imprimée sous les yeux du gouvernement à Bruxelles & s'y débitant publiquement. Si de pareilles choses (continuoit S. A. S.) se trouvoient dans des pasquinades ou des libelles, la princesse, mon épouse, les auroit méprisées ; & elle auroit jugé qu'il ne lui convenoit point de faire attention à des rumeurs de ce genre : mais, à présent que dans des extraits des registres des Etats de Brabant l'on voit s'imprimer sous les yeux du gouvernement, que deux employés de sa maison ont été gratifiés de grosses sommes, pour obtenir sa protection en faveur des insurgens, elle croit, aussi bien que moi, que nous ne pouvons garder le silence à ce sujet : & c'est pour cette raison que je prie V. H. P., tant de la part de la princesse qu'en mon propre nom, d'employer, soit près du gouvernement-général des Pays-Bas, soit là où elles le jugeront convenable, les mesures nécessaires, pour qu'il soit fait les perquisitions les plus exactes, afin de trouver la source, d'où les infimulations, mentionnées dans les susdits articles, ont été tirées : &, au cas qu'on la trouvât

dans quelques registres ou comptes, tenus pendant les troubles dans les Pays-Bas susdits, qu'alors il soit procédé suivant les regles des recherches juridiques les plus rigoureuses, qui y sont en usage, pour découvrir la personne ou les personnes, qui pourroient avoir reçu les sommes marquées, ainsi que l'emploi qu'elles en ont fait, puisqu'il est du plus grand intérêt, tant pour la princesse, mon épouse, que pour moi, de savoir, si une ou plusieurs personnes à notre service se sont rendues coupables d'avoir reçu des gratifications illicites &c. „

Les Etats-Généraux ont eu pour cette demande tous les égards, que méritoient sa franchise & son importance : déjà la veille elles avoient résolu d'examiner en comité la lettre de M. Hop, datée à Bruxelles le 12 de ce mois, ainsi que la piece y incluse, intitulée : *Tableau de la dilapidation des deniers royaux & publics* : &, par arrêté du même jour 17 Janvier, elles résolurent „ d'envoyer „ à M. Hop, copie de la proposition de Mgr. le „ prince Stadhouder, avec ordre de témoigner „ au gouvernement de Bruxelles leur surprise „ & leur sensibilité d'une telle publication, „ faite sous ses yeux, ainsi que leur desir, „ conforme à la proposition de Son Altesse, „ qu'il fût fait avec toute l'exactitude possible „ des recherches, pour trouver la source d'où „ les articles en question ont été tirés, & „ qu'il fût procédé ensuite à la découverte de „ ceux qui auroient reçu les sommes mention- „ nées & de l'emploi qu'ils en auroient fait, „ afin de réparer par-là ce qu'une telle publi- „ cation a d'offensant &c. „ Enfin L. H. P. résolurent aussi de faire instruire du fait même, & de leurs procédés en conséquence, S. M. Im-

périale elle-même par M. le baron de Haeften, leur envoyé-extraordinaire à Vienne.

BRUXELLES (le 30 Janvier). Ce fut le 19 de ce mois, que M. le baron de Hop, ministre-plénipotentiaire des Etats-Généraux des Provinces-Unies, remit à notre gouvernement, en conséquence d'une résolution de L. H. P. du 17, un Mémoire conçu en ces termes.

„ Il est parvenu à la connoissance de L. A. S. & royales, le prince & la princesse d'Orange, que dans un extrait des registres des Etats de Brabant, publié ici sous le titre de *Tableau de la dilapidation des deniers royaux & publics &c*, il se trouve, parmi les payemens, un article portant, „ qu'il „ avoit été ordonné de payer à l'intendant de la „ princesse d'Orange, pour sa protection, la somme „ de cent mille florins, & à sa femme de chambre, „ pour le même objet, une somme de 25 mille florins „. S. A. R. n'a pu qu'être vivement affectée de voir que de pareils bruits se répandent par une feuille, qui, quoiqu'elle ne soit pas signée, a toute apparence d'authenticité, & par les citations des feuilles, d'où ces articles sont tirés, & par un débit public, soutenu & continué sous les yeux de ce gouvernement. Si de pareilles choses avoient été avancées dans des libelles ou autres papiers diffamatoires, madame la princesse auroit jugé, qu'il ne lui convenoit pas de s'arrêter à de telles absurdités : mais, tandis que dans des extraits ainsi publiés des registres des Etats de Brabant, on infère que deux de ses domestiques ont reçu des sommes considérables, pour acquérir sa protection pour les insurgens, elle a cru, ainsi que son sérénissime époux, ne pouvoir paroître indifférente à l'égard de ces bruits. Le prince d'Orange a en conséquence porté à L. H. P., les Etats-Généraux des Provinces-Unies, les justes sujets de plaintes de son auguste épouse. L. H. P., surprises elles-mêmes de l'extrême licence avec laquelle de tels papiers s'impriment sous

les yeux de ce gouvernement, ont ordonné au sousigné de transmettre à V. A. royales l'expression de leur étonnement & de leur sensibilité. Se conformant entièrement aux propositions faites par S. A. S., les Etats-Généraux m'ont enjoint de prier V. A. royales d'ordonner qu'on fasse la recherche la plus exacte pour découvrir la source, d'où les articles marqués dans la feuille indiquée, peuvent avoir été pris; &, s'ils se sont trouvés dans quelques registres aux comptes dans ce pays durant l'insurrection, qu'alors on agisse suivant les règles de la plus stricte justice à la découverte de la personne ou des personnes, qui auroient pu recevoir les sommes mentionnées, & du but dans lequel elles auroient été reques, afin qu'il puisse être donné à S. A. R. madame la princesse d'Orange, au sujet de tels procédés, la satisfaction la plus convenable à l'atrocité de la calomnie. „

Fait à Bruxelles ce 19 Janvier 1792.

(Signé) Le baron de Hop.

A ce Mémoire notre gouvernement a répondu le lendemain par la note suivante.

Le ministre-plénipotentiaire a porté à la connaissance de L. A. R. le mémoire, que M. le baron de Hop lui a fait l'honneur de lui remettre sous la date du 19 de ce mois. La publicité, donnée par la voie de l'impression à un écrit portant pour titre : Tableau de la dilapidation des deniers royaux & publics, n'est pour le gouvernement-général des Pays-Bas qu'un nouveau grief à ranger parmi tous ceux, que lui fournit la licence effrénée de la presse, dont il a à se plaindre. Il s'en faut infiniment, qu'il ait donné les mains à cette production, ou qu'il l'ait tolérée : Et toute sa vigilance ne sauroit le prémunir contre les sorties de cette espèce, qui fréquemment le compromettent lui-même. On doit attribuer cette extrême licence aux suites de l'effervescence & des désordres, causés par les troubles de ce pays, & qu'on n'a pas pu parvenir à étouffer entièrement, ainsi qu'aux mau-

vais exemples que nos voisins ne cessent de leur donner, par des déclamations odieuses, qui ne se bornent point à outrager de simples particuliers, mais qui tendent même à ravalier aux yeux de tous les peuples la dignité des souverains.

Cet état des choses ne doit laisser nul doute à L. A. S. & royales, le prince & la princesse d'Orange, & à L. H. P., sur les difficultés, qui contrarient le retour parfait du bon ordre dans cette province, malgré les soins & la vigilance du gouvernement-général. Cependant le gouvernement, qui a si peu de moyens de réprimer la licence (a), lorsqu'elle touche les principaux agens, vient de donner les ordres les plus précis, pour qu'on informe à charge de l'imprimeur & de l'auteur de cet écrit; & s'il est possible de les découvrir, ils seront certainement actionnés pour produire en justice les preuves de leurs allégués, afin que, s'ils n'en ont pas, ils soient traités en toute rigueur comme calomniateurs; en quoi le gouvernement s'attachera particulièrement à procurer à L. A. S. & royales la satisfaction, qui seroit

(a) Comment concilier ces réflexions de S. E. avec le propos d'un fiscal qui avertissoit, il y a quelques jours, un libraire, de la prochaine interdiction de-mes ouvrages, nommément de ce Journal, & du *Dictionnaire Historique*? Les auteurs chrétiens seroient-ils moins redoutables avec l'égide de la liberté de la presse, que les calomniateurs & les scélérats avec la licence?... Eh quel mal a produit ce Journal avant le retour des Autrichiens, sinon d'avoir contribué (& peut-être beaucoup) à ce qu'aucune borne, comme dit M. Burke *, aucune limite de l'état ne fussent déplacées, & que l'empereur trouvât toutes les choses telles qu'elles étoient la veille de la révolution? Et depuis le retour de ces messieurs quel mal produit-il, sinon de maintenir les principes sur lesquels repose la félicité des peuples & des rois? Seroit-il possible que nous fussions parvenus à les envisager comme un mal? En vérité, il y a plus d'une anecdote qui le feroit croire. — Quand au *Dictionnaire Historique*, M. le fiscal s'attend sans doute à trouver dans le 4e. volume, qui va paroître, l'article du défunt empereur. Hé bien, M. le fiscal se trompe, cet article sera dans le 5e. volume; & quand il y sera, on verra qu'il y regne plus de décence & de circonspection que dans ce qui a paru jusqu'ici sous les auspices de la fiscalité.

* 15 Déc.
1791, p. 621.

due à leurs serviteurs calomniés : mais, au cas qu'en effet il existeroit quelque preuve de ce qui est allégué contre ceux-ci, le gouvernement se réserveroit d'abandonner à la justice de L. A. S. & royales la juste satisfaction qui lui seroit due.

Bruxelles, le 20 Janvier 1792.

(Signé) Metternich-Winnebourg. (a)

Pour assurer le repos & protéger, s'il en étoit besoin, les frontieres de ces provinces, il y a quelques mouvemens parmi les troupes : le dessein paroît être de les concentrer davantage & de les tenir prêtes à agir. Le régiment des dragons de Saxe-Cobourg, que la cour de Vienne destinoit depuis long-tems comme renfort à l'armée du feld-maréchal de Bender, est arrivé, tandis que celui de Hohenzollern, qui avoit la même destination, a tourné du côté du Rhin, pour y garnir les confins de l'Allemagne. Trois escadrons du premier de ces corps ont passé ici successivement depuis le 14 de ce mois. Le premier escadron a été mis en garnison à Mons.

Les personnes arrêtées par ordre du gouvernement sont toujours en prison ; on instruit leur procès : quelques autres ont été arrêtés depuis.

LOUVAIN (le 7 Février). On apprend de Malines que le cardinal-archevêque est malade depuis dix jours, des suites d'une chute qu'il

(a) Peut-être que S. E. eût pu répondre tout uniment, que les mêmes calomnies se répandant par la gazette de Venlo, sur le territoire de L. H. P. & sous les yeux du magistrat, que le gazetier de cette ville, se disant dépositaire des preuves de tout ce qu'il avance &c, il y avoit une voie simple & aisée de découvrir la vérité, voie qui est entièrement au pouvoir de L. H. P. Je fais encore une autre voie, également simple, prompt & sûre : mais je n'ai pas la présomption d'instruire mes maîtres.

a faite dans sa chambre. L'inquiétude que cette incommodité répand dans son diocèse, doit être bien vive, si on en juge par les prières publiques, & l'affluence de monde qui accourt aux Messes solennelles qu'on célèbre dans toutes les églises pour sa conservation. Aujourd'hui on commence ici les mêmes exercices de Religion.

On ne revient pas de la contenance déhonorée du faiseur d'*Extraits des registres des Etats*. Convaincu de la plus grossière imposture, au lieu de se justifier par des preuves, il en demande, & de fort plaisantes, à ceux qu'il a calomniés. C'est ainsi que M. Du Vivier, secrétaire du cardinal-archevêque, ayant donné un démenti formel à l'article qui concerne ce prélat *, l'imposteur demande si son éminence * DERN.
lui a fourni une déclaration de sa propre Journ.,
main (Voyez son n. 4., p. IV.), & lui se. P. 238.
 crétaire pour avoir réclamé contre le plus infame des mensonges, n'est qu'un *impudent*, un *fanatique*, & son démenti une *impudence*. Tel est le style des ennemis de la nation, de ses chefs, de sa Religion, de ses prêtres, de toute raison & décence, qui souillent la Belgique de leurs écrits, repoussent l'ordre & la tranquillité, & feroient, s'ils le pouvoient, de ces belles provinces, des antres d'anthropophages.

Dans la feuille des *Avertissemens & Annonces* qu'on imprime à Bruxelles, on lit en date du 7 Février, l'article suivant.

„ L'auteur des *Extraits des registres des Etats de Brabant* continue à calomnier le cardinal-archevêque de Malines, & il trouve mauvais que son éminence fasse difficulté de sacrifier sa réputation

au progrès de l'imposture. C'est ce qu'on voit par *l'Avis* préliminaire du quatrième n°. de son *Tableau de la dilapidation* des deniers royaux &c; il y exige que son éminence fasse par *une déclaration signée de sa main*, le délavement des faussetés qu'il lui attribue dans son premier n°. Ce n'est pas assez, selon lui, que ce délavement ait été confié par moi aux Annonces de Bruxelles du su & consentement de son éminence. Cette prétention est parfaitement assortie à l'inconséquence d'un écrivain obscur, qui est assez lâche pour attaquer sous l'anonyme la déclaration d'un homme connu, déposée en original dans un bureau public.

Ce seroit se déshonorer sans doute, que d'entrer en discussion avec un calomniateur de cette trempe; cependant comme il menace dans l'endroit cité de fournir des *quittances*, c'est-à-dire, d'en fabriquer, pour étayer ses impostures, puisque son éminence n'a pas été dans le cas d'en donner, *n'ayant point* (je le répète par ses ordres) *reçu une obole des États d'aucune province, avant, pendant, ni après les derniers troubles*; il est bon que le public soit averti,

1°. Que j'ai fait déposer par ordre de son éminence chez M. Buydens, notaire à Malines, demeurant dans la rue du poivre, tant la présente déclaration, que celle dont le contenu est contesté par *l'Avis* préliminaire rapporté ci-dessous, le tout en forme authentique.

2°. Que je somme l'auteur ou rédacteur du *Tableau*, dont il est question, de déposer en la même forme, en se faisant connoître par nom, surnom, qualités & domicile chez le même notaire, les assertions qui regardent son éminence, & la part que j'ai eue dans les prétendues distributions, telles que ces assertions sont contenues dans le premier n°. dudit *Tableau*, pag. 8, & dans *l'Avis* préliminaire du quatrième n°.

3°. Que je somme le même auteur ou rédacteur de déposer chez le même notaire en forme notariale, les quittances, documens, actes ou autres

renseignemens quelconques concernant les imputations susmentionnées, dans la même forme & te-
neur, qu'il menace de les rendre publiques.

4°. Que ledit auteur ou rédacteur ayant satisfait aux sommations ci-dessus, l'on s'engage à démontrer publiquement & notarialement la fausseté de ses allégués & la supposition des pieces qu'il pourroit produire, & que tout ce que ledit auteur ou rédacteur dira, écrira, ou imprimera sans y avoir satisfait, sera regardé comme de nouveaux monumens de ses impostures.

5°. Que j'ai déposé chez le même notaire l'original d'une lettre relative aux mêmes imputations, datée de Bruxelles le 19 courant, à moi adressée & parvenue par la poste, & signée *Le Chien*; que ne connoissant point le caractère de M. *Le Chien*, & ne voulant compromettre personne, je somme également l'auteur de cette lettre, de la reconnoître notarialement chez ledit notaire, me chargeant par la présente Déclaration d'y répondre publiquement en la même forme, dès que ledit auteur y aura satisfait.

6°. Enfin, que les sommations & protestations ci-dessus sont également adressées aux auteurs des libelles, Journaux, Gazettes diffamatoires & propos calomnieux, par lesquels on attaque depuis long-tems la réputation du cardinal-archevêque de Malines; résolution étant prise de n'opposer jamais d'autre réponse, que la présente Déclaration, aux outrages passés, présens & futurs. Fait à Malines le 27 Janvier 1792, par ordre de son éminence.

Signé J. H. Du Vivier, secrét. „

Le quatrieme tome du *Dictionnaire Historique*, est fini depuis quelques jours. Malgré la difficulté des circonstances, je me flatte que mes lecteurs en seront contens, & qu'ils s'appercevront même d'un redoublement de soins comparativement aux volumes précédens : car si par la nature des événemens j'ai perdu la ressource des livres & d'une partie de mes écrits, la solitude & l'espece d'abandon qui

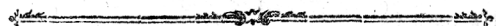
ont résulté des mêmes événemens, ont renforcé mon attention, & m'ont mis en état de veiller même sur l'exécution typographique, ce que des tems plus heureux m'ont mis quelquefois dans le cas de confier à d'autres. — J'espère que le *Dictionnaire Géographique* dont le premier tome approche de la fin, se ressentira également en bien de ce désagréable état des choses. Quant au bruit qui court d'un *privilege exclusif* accordé à une seconde contrefaçon de cet ouvrage, faite sur la première édition de 1778, la chose est si incroyable, que ce seroit une espece d'imbécillité que d'y ajouter foi. — La nouvelle édition de l'*Examen des Epoques de la nature*, dont il est parlé ci-dessus, p. 257 a été envoyée à tous les libraires chez qui se trouve le Journal & mes autres écrits.

J'apprends que l'ex-religieux qui rédige une feuille périodique à Venlo, répète & ressassé les mensonges contenus dans les prétendus *Extraits des registres des Etats de Brabant*. Je déclare en conséquence n'avoir rien reçu de qui que ce soit, que la pension des Jésuites Belges à laquelle j'avois, & j'ai encore le droit le mieux prononcé, comme je l'ai démontré il y a quelque tems *, & de ne l'avoir acceptée que lorsque les pensions de Liege étoient devenues nulles par les circonstances. 2°. Que cette pension ressortissant de l'administration des biens jésuitiques, n'a rien de commun avec la prétendue *dilapidation des deniers royaux*. 3°. Que le gouvernement ayant pris le parti de ne pas me la continuer, il y a peu de générosité à permettre qu'on me reproche la jouissance de cet éphémère acte de justice. 4°. Que dans le même tems qu'on suppose que j'ai vendu ma plume pour cette frêle, pension, l'empereur & ses ministres rendoient les plus charmans témoignages à l'immobilité de mes principes, comme je le ferai voir par des pièces authentiques, auxquelles je joindrai des lettres curieuses de gens actuellement en place, si dans l'espace d'un mois l'esprit d'équité & de décence n'a

* 1 Juin
1791, p. 238.

point fait disparoître tous ces hochets, du mensonge & de la sottise. — Quant à un jeune homme qu'on se plaît toujours à m'associer, j'ai déjà averti qu'excepté les services qu'il m'a rendus en 1787, & une partie de l'an 1788, je n'ai jamais eu aucun rapport avec lui, ne l'ayant connu avant cette époque que par quelques lettres qu'il m'a écrites, & n'ayant aucune part au Journal qu'il a publié en 1790, qui, quant aux objets littéraires & philosophiques, n'étoit qu'une contre-façon de celui-ci, entreprise au préjudice de mon imprimeur. Du reste, en rendant ce témoignage à la vérité, en isolant ma personne & mes affaires comme je dois le faire selon la prudence & la justice, je laisse aux autres le droit & le soin de leur justification. Si les délits qu'on leur impute, ne sont pas plus réels que ceux que je suis dans le cas de repousser, leur embarras ne doit pas être fort grand.

La Table Générale des livres, auteurs, & matières quelconques contenues dans le Journal, pour laquelle le correspondant de B. me propose un plan, existe; elle est rédigée avec soin, & sera imprimée dès le moment que j'en aurai le loisir.



La fontaine est le mot de la dernière énigme.

*Nous sommes tous des corps, Et l'on ne nous voit pas,
On ne sait pas trop bien notre cause Et notre être;
Ce n'est qu'à nos effets qu'on nous peut reconnoître,
Et nos efforts souvent ont causé le trépas.*

*Nous moissonnons sans fer les présens de Cérès,
Les plus forts contre nous sont foibles comme verre;
Nous faisons quelquefois des nuages de terre,
Et faisons voir des champs où furent des forêts.*

*Le bois par-dessus tout éprouve notre effort;
Durant qu'il est vivant, il ressent notre orage;
Son trépas ne sauroit assouvir notre rage,
Et nous le tourmentons encore après sa mort.*

T A B L E.

AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE	{ <i>Philadelphie.</i>	273
TURQUIE	(<i>Constantinople.</i>	274
RUSSIE	(<i>Pétersbourg.</i>	275
SUEDE	(<i>Stockholm.</i>	277
ESPAGNE	(<i>Madrid.</i>	278
POLOGNE	(<i>Varsovie.</i>	281
ITALIE	(<i>Rome.</i>	283
ANGLETERRE	(<i>Londres.</i>	284
ALLEMAGNE	{ <i>Vienne.</i>	288
	{ <i>Berlin.</i>	290
	{ <i>Coblentz.</i>	291
FRANCE	(<i>Paris.</i>	296
PAYS-BAS	{ <i>La Haye.</i>	308
	{ <i>Bruxelles.</i>	311
	{ <i>Louvain.</i>	314

